UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

RAPPORT D'ACTIVITÉ





« Être en famille fut difficile en 2020 »

SERVICES

Une nouvelle organisation des pôles comptables

CORONAVIRUS

Les associations à l'épreuve de la crise



INFORMATIONS PRATIQUES

LE SIÈGE DE L'UDAF

SAINT-LÔ

CS 81209 - 291, rue Léon Jouhaux 50009 Saint-Lô Cedex

02 33 57 92 25

Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h **Le vendredi :** 8h30-12h / 13h30-16h30



NOS ANTENNES DANS LE DÉPARTEMENT

SAINT-LÔ

4, rue Léon Déries 50000 Saint-Lô

02 33 72 66 66

contactsaintlo@Udaf50.fr

CHERBOURG

Parc d'activité des Fourches 71, rue du Val de la Créspinière - B.P. 40 50130 Cherbourg-en-Cotentin

(. 02 33 88 62 40

COUTANCES

91, rue Geoffroy de Montbray - B.P. 305 50203 Coutances

02 33 19 06 70

☑ contactcoutances@Udaf50.fr

AVRANCHES

61 ter, rue de la Liberté - B.P. 329 50303 Avranches Cedex

02 33 79 39 79

NOS SERVICES

SERVICES DE PROTECTION DES MAJEURS

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ÉDUCATIF

MÉDIATION FAMILIALE

INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

VIE ASSOCIATIVE

COORDINATION DÉPARTEMENTALE PARENTALITÉ

HABITAT INCLUSIF

INFORMATION ET SOUTIEN AU BUDGET FAMILIAL

ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE

NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS





















RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020

56

59

SOMMAIRE

04 06 08	Guillaume PARIS, Président de l'UDAF 50 Ugo PARIS, Directeur de l'UDAF 50 Retour sur une crise inédite
14	PRÉSENTATION
15	Nos services en bref
18	Les temps forts
22	Les associations de l'UDAF
24	L'organisation
26	Les commissions
30	La représentation familiale
34	LES PRINCIPAUX CHIFFRES
35	LES SERVICES
36	Les ressources humaines
39	L'amélioration de la qualité
41	Les services de protection
42	Les services sociaux et éducatifs
52	L'accompagnement à la parentalité

L'accompagnement budgétaire

L'habitat inclusif



Guillaume PARIS PRÉSIDENT DE L'UDAF DE LA MANCHE

Être en famille fut difficile en 2020!

Les familles ont été éprouvées car le coronavirus les a confrontées à l'inquiétude de la maladie, parfois au deuil, et pendant de très longues semaines, à l'éloignement, à l'impossibilité de se voir « physiquement ».

Nous nous sommes toutes et tous retrouvés pour des « apéros Skype » ou des « goûters WhatsApp », sans que cela nous amuse très longtemps.

Ne plus se voir, ne plus se serrer dans les bras, s'embrasser, se réconforter, ces gestes simples, si importants, ceux de la tendresse et de l'amour, ont été impossibles.

Qui aurait pu croire qu'en temps de paix, un gouvernement fixe des jauges pour fêter Noel, ferme les cinémas, les stades, et interdise les rassemblements festifs?

Les associations familiales ont également été impactées. Les bénévoles ont tenté de venir en aide, d'être présents, ce fut compliqué. Cette incapacité à agir pour cause de risque sanitaire fut douloureusement vécue par des militants associatifs familiaux habitués à s'engager pour les familles, à se mobiliser pour les plus fragiles.

Le monde d'après sera donc d'abord celui de la réparation des dégâts causés par plusieurs mois d'une pandémie que nous avons essentiellement subie.

Il y a fort à parier que les hommes et les femmes de bonne volonté du tissu associatif seront sollicités. **Le mouvement familial répondra présent**, comme il le fait depuis 75 ans. Il lui faudra des moyens et de la confiance. Des moyens pour être à la hauteur des enjeux et toucher toutes les familles qui en auront besoin. Celles en difficultés, comme celles ayant des



projets et des envies. De la confiance pour mettre en œuvre des solutions innovantes et adaptées au terrain, aux vraies attentes des familles, loin de l'uniformité de certains dispositifs ou appels à projets.

L'UDAF prendra sa part dans ce mouvement. Les associations adhérentes bien-sûr, mais aussi les services.

Les services qui ont en effet été sur le pont en 2020, sans cesser les accompagnements, et qui continueront leurs actions en 2021. Je tiens à remercier les salariés de l'association qui ont eu à cœur d'assurer la continuité des suivis, des liens avec les personnes vulnérables, les familles et les partenaires.

Je souhaite également remercier l'ensemble des

financeurs (Direction de la cohésion sociale, CAF, Conseil départemental, MSA, Action logement, Crédit mutuel, Cour d'appel de Caen, UNAF), car ils ont maintenu 100 % des financements, ce qui a permis de maintenir 100 % des salaires et ne pas avoir recours au chômage partiel. Je doute que ce fut le cas chez beaucoup de nos voisins en Europe.

Ce nouveau rapport d'activité vous donnera à voir ce qui a été fait en 2020, l'évolution des projets de l'association, le travail des salariés comme des bénévoles.

Il n'est pas exhaustif. Aussi, n'hésitez pas à pousser les portes de l'UDAF et des associations familiales pour en savoir plus, si une initiative vous intéresse, si vous souhaitez vous engager **pour et avec les familles de la Manche**.

« Resserrer les liens »

« Derniers mots »





Ugo PARIS DIRECTEUR DE L'UDAF DE LA MANCHE

Telles les histoires qui se transmettent sous l'arbre à palabres, nous évoquerons longtemps l'année 2020, pour raconter et expliquer ce qui s'est passé, comment chacun a vécu « l'année du coronavirus ».

Beaucoup de mots ont été utilisés, parfois trop. J'en retiens quatre.

Le premier c'est **stupéfaction**, lorsque le 17 mars les salariés ont quitté les bureaux à midi avec leur ordinateur sous le bras, des consignes inédites et pas mal de questions.

Le deuxième c'est **inquiétude**, à mesure que le virus prenait des vies et que nous prenions conscience de sa dangerosité.

Le troisième c'est **adaptation**, pour changer nos modalités d'intervention, nos habitudes, afin d'assurer la continuité des services.

Le dernier c'est **isolement**, celui des salariés loin de leurs collègues, de leur responsable, de leurs amis, de leur famille. Derrière les mots et les ressentis, il y a un également un constat : malgré un contexte « extra-ordinaire », nous avons « fait le job ».

Nous avons innové.

Nous avons développé notre autonomie au travail.

Nous nous sommes mieux **appropriés les outils numériques**.

Nous avons appliqué les protocoles successifs et les recommandations de bonnes pratiques. De nouvelles organisations de travail ont été mises en place, notamment le télétravail. Chaque salarié s'est vu doter de nombreux équipements avec pour unique préoccupation de garantir la santé et la sécurité des collaborateurs et collaboratrices de l'UDAF.

Enfin et surtout, nous avons maintenu les liens avec les personnes accompagnées et les familles, en respectant leur choix de vie, ce qui est l'ADN de l'UDAF de la Manche.



Rien ne fut simple, et c'est pourquoi je souhaite remercier les salariés de leur **professionnalisme** tout au long de l'année pour continuer à remplir les missions de l'association. Lorsque cela a été possible légalement, j'ai d'ailleurs proposé au conseil d'administration de verser une prime de 1 000 euros net à chaque salarié.

2020 fut donc une année pavée d'incertitudes.

Elle nous rappelé brutalement notre vulnérabilité collective et combien la responsabilité individuelle était nécessaire pour surmonter les crises. Tout attendre des pouvoirs publics n'est pas un projet de société. « Se prendre en mains et tendre la main » me semble plus adapté au désormais fameux « monde d'après ».

Il y aura beaucoup à faire, et l'UDAF prendra sa part. C'est un nouveau directeur qui sera « aux manettes », puisqu'après 9 ans passées à l'UDAF, j'ai décidé de suivre mon envie d'un nouvel horizon.

Depuis 2012, l'association s'est développée et a renforcé sa légitimité. Nous nous sommes attachés à améliorer nos réponses, nos pratiques, à approfondir la coordination, dans l'intérêt des familles, des enfants, des usagers, dans l'intérêt de l'association.

Je ne doute pas que les conditions de travail, l'écoute, l'ambition et la crédibilité budgétaire resteront des priorités pour l'association, de même que la promotion des compétences et la défense des valeurs associatives.

Je remercie de leur **confiance** les membres du conseil d'administration, les deux présidents avec lesquels j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler, comme avec les vice-présidents et la trésorière.

Je remercie la directrice des services, les cadres de l'association et l'ensemble des salariés pour le travail réalisé en commun.

Je remercie toutes celles et tous ceux avec lesquels j'ai pu échanger, construire et mettre en oeuvre. Nos rencontres m'ont été précieuses.

Je souhaite le meilleur pour l'UDAF, certain que l'association sera au rendez-vous des familles dans l'après-crise.

RETOUR SUR UNE CRISE INÉDITE

POUR L'UDAF DE LA MANCHE ET LES ASSOCIATIONS FAMILIALES



CONFINEMENT MARS 2020

Retour sur deux mois de confinement et de gestion de crise au sein de l'UDAF de la Manche. Cette crise, tout en réinterrogeant notre société actuelle dans ses points forts, et aussi ses travers, a mis en lumière la solidarité, l'engagement professionnels, partenaires, des associations et l'implication des personnes accompagnées par l'UDAF. Témoignages, point de vues et perspectives autour d'une crise sans précédent.

ZOOM SUR...

Les services

DE L'UDAF PENDANT LE PREMIER CONFINEMENT

Tout au long de cette crise sanitaire, l'UDAF de la Manche a maintenu le contact avec les personnes accompagnées par ses services.

Dès la mise en place du confinement, la priorité a été de garder le lien avec les usagers.

Aussi bien le service majeurs protégés (tutelles) que le service famille ont priorisé les échanges réguliers avec les personnes suivies. Il a fallu s'adapter à chaque situation et trouver, en fonction de chaque personne, le moyen de maintenir le contact. Les échanges directs par téléphone ont été privilégiés, mais des communications par mails, SMS ou encore par courriers ont également eu lieu. Les visites à domicile ont été limitées

RETOUR SUR UNE CRISE INÉDITE

à la gestion des cas d'urgence telle que la suspicion d'une mise en danger de la personne. Les partenaires de terrain tels que les mairies, les CCAS, les services d'aide à domicile, les établissements médico-sociaux, les services psychiatriques... ont tous oeuvré au maintien des liens avec les usagers les plus isolés. Dans certaines situations, le confinement a pu favoriser l'émergence de violences intrafamiliales. Aussi, une attention particulière a été portée sur les signes pouvant les révéler.

Depuis le début de cette crise sanitaire, les professionnels ont été attentifs aux signes d'angoisse ou de mal-être que cette situation inédite a pu révéler ou amplifier.

Une vigilance soutenue a été mise en place auprès des personnes souffrant de troubles psychiatriques. En cas de difficultés avérées et en recherchant l'accord de la personne, les mandataires ont parfois pris attache avec les CMP ou les services psychiatriques pour connaître des modalités de reprise du suivi médical, la venue d'une équipe de psychiatrie mobile si l'état de la personne le justifiait ou enclenchait un suivi.

Cette période a révélé l'importance du travail en partenariat et a démontré la capacité d'adaptation de l'ensemble du réseau. Nos partenaires, les mairies, les services de l'Etat (Préfet, DDCS), les élus ont été informés de nos modalités de travail et des moyens pour nous contacter.

Malgré le contexte, la poursuite de l'accompagnement a été possible grâce à la coopération de tous et à la volonté commune de poursuivre ses missions. Pour exemple, bien que très majoritairement détenteurs d'une carte de retrait, en raison de difficultés dans son utilisation, certains majeurs protégés n'en possèdent pas. D'autres ont vu leur carte arriver à échéance ou encore ont eu la malchance de la perdre pendant le confinement. La fermeture partielle ou totale des agences bancaires a nécessité de travailler étroitement avec nos partenaires bancaires afin de maintenir les remises de liquidité en fixant préalablement un rendez-vous pour chaque retrait en agence. Pendant cette période, certains commerçants ont refusé les paiements en numéraire par peur d'une contamination par le Covid-19. Les personnes protégées n'ayant pas de carte de paiement, les mandataires ont œuvré avec les partenaires de terrain afin de leur assurer un approvisionnement en produits de première nécessité à travers l'ouverture d'un compte client auprès du dit commerçant, en mettant en place le portage de repas.



Les associations

DE L'UDAF PENDANT LE PREMIER CONFINEMENT



Un quotidien à réinventer chaque jour!



L'APEI Centre-Manche, association parentale militante, accompagne des personnes en situation de handicap. L'association gère dans la Manche, 17 établissements et services, avec près de 500 professionnels.

TÉMOIGNAGE Très rapidement les familles ont pu compter sur les directions des établissements et sur les accompagnants pour échanger sur cette décision difficile à prendre.

Quelle que soit la décision de la famille, les établissements se sont engagés dans l'accompagnement des personnes : dans les établissements, au domicile de leurs familles ou à leurs domiciles

« Pendant cette période et encore maintenant, les valeurs humanistes sur lesquelles l'APEI Centre Manche repose ont été fidèlement portées par les salariés des établissements de l'APEI Centre-Manche. Les difficultés rencontrées ont été dépassées avec un grand professionnalisme pour assurer le bien-être des résidents et de leurs familles », souligne Magali Fouchard, présidente de l'APEI Centre Manche.

Cette situation sans précédent a touché les familles et leur quotidien, mais également les associations de l'UDAF qui œuvrent pour les familles et notamment les plus fragiles. Cette crise a mis en lumière la solidarité, les bénévoles, les salariés, les associations, mais aussi les personnes accompagnées, eux-mêmes acteurs du confinement.



confectionne des masques pour les habitants!



L'association Familles Rurales de Martinvast et l'association Martinvast Festivités ont répondu à une demande de la municipalité pour la confection de 500 masques grand public.

Une équipe de 12 bénévoles s'est mobilisée sur 6 demi-journées dans la salle Saint-Sébastien et à leur domicile. « 1500 pièces de tissu coupées, 1000 cordons extensibles réalisés avec des tee-shirts et 500 tiges de fil de fer. Nous n'avons pas calculé la longueur du fil pour les coudre », souligne Marie-Jeanne Giard, présidente de l'association. Ces 500 masques ont été réalisés avec du matériel récupéré près des adhérents.

Art associations ramiliates carrollages Une lettre d'infos pour maintenir le lien avec les familles



L'association familiale catholique de la Manche (AFC) est restée en contact avec les familles. « Une lettre numérique à cadence bimestrielle a été notamment mise en place dès le mois de mars. Elle

relaie de l'information nationale, elle offre de l'info locale et elle se termine par une série de « bons plans » pour les familles, qu'il s'agisse de rendez-vous, de livres ou de fiches pratiques » explique Ludovic Manchon, président (cf. photos)

RETOUR SUR UNE CRISE INÉDITE

APF France handicap Confinement et solidarité



« La crise Covid-19 aura marqué durablement nos façons de penser, à tous les niveaux de construction de notre société », souligne clément Gazza.

APF France handicap a traversé cette période en repensant profondément son rapport à ses adhérents et ses bénévoles, sa dynamique associative et ses actions de solidarité.

TÉMOIGNAGE « Beaucoup de nos adhérent.e.s se sont retrouvé.e.s très isolé.e.s socialement. Si c'est un fléau que nous connaissons bien et contre lequel nous luttons depuis 87 ans, les actions que nous menons habituellement pour y pallier (sorties, ateliers, groupes de soutien) se sont trouvées impossibles en temps de confinement. Nous avons choisi de maintenir le lien grâce au téléphone, afin de ne pas discriminer ceux n'ayant pas accès à internet. Au total, pendant le confinement, ce sont plus de 800 appels qui ont été passés par notre équipe de bénévoles »

Des solutions de plus grande envergure ont été également imaginées et réalisées au niveau régional et interrégional. Une ligne d'écoute a été créée. « Enfin, ces échanges ayant confirmé l'importance de la fracture numérique sur notre territoire, nous avons obtenu le financement de tablettes numériques qui ont été distribuées aux personnes les plus isolées, à la fois socialement et technologiquement ».

habitat et humanisme

Tous confinés...mais pas isolés



L'association qui intervient dans le cadre de l'habitat inclusif, accueille au sein de ses structures, (Maison Valot et Julie Postel à Cherbourg-en-Cotentin,) des personnes vulnérables

TÉMOIGNAGE « Nous sommes confinés ! ...et cela n'est pas simple pour nous tous et encore moins pour les personnes les plus fragiles que nous hébergeons au sein de nos structures (Maison Valot et Julie Postel) à Cherbourg-en-Cotentin. »



Tout a été organisé pour éviter stress, angoisse, mal être, baisse de moral, etc... Même si les difficultés de la vie sont toujours là. Auparavant, le quotidien était rythmé de temps de rencontres, de déjeuners, de sorties, d'animations, etc. « Aujourd'hui, tout est différent! ». Quant aux diverses animations « d'avant » elles ne sont plus de mise. Alors, l'association en a imaginé « d'autres! »

De nombreux ateliers ont été organisés dans le règles de distanciation, encadrés par des professionnels et des bénévoles très mobilisés. « Éviter l'isolement était notre préoccupation », ajoute François Pepers, président de l'association.

Les associations

DE L'UDAF PENDANT LE PREMIER CONFINEMENT



Au service des personnes vulnérables



L'association a continué son intervention quotidienne auprès des personnes les plus vulnérables, et notamment pour les huit résidents du dispositif d'habitat accompagné de l'UDAF, Familles gouvernantes.

Les professionnels de l'aide domicile se sont relayés chaque jour, pour accompagner les résidents de familles gouvernantes, dispositif qui accueille des personnes en situation de handicap psychique », à Coutances.





La ludothèque de Mortain, gérée par l'association familiale du mortainais, a été fermée au public du 17 mars au 27 mai 2020 date à laquelle la location des jeux a pu reprendre sur rendez-vous. « Sur cette période, pour les personnes qui avaient des jeux envers elles, l'association a neutralisé le montant de la location ». Après le confinement, l'association organisera sa bourse d'automne, « dans des conditions complexes, mais qui connaitra un grand succès d'affluence » dans le respect des gestes barrières.

Les aides à domicile au coeur de la crise sanitaire



Au plus fort de la crise, les aides à domicile et les auxiliaires de vie sociale intervenaient chez les personnes âgées ou vulnérables dans le cadre du maintien à domicile.

TÉMOIGNAGE Sylvie Leconte intervient dans le secteur

de l'aide à domicile, depuis presque une vingtaine d'années, auprès des personnes âgées vulnérables, au sein de l'association ADMR de la Manche. Pendant le confinement, l'association qui participe au maintien à domicile des personnes vulnérables, n'a pas suspendu son activité même si certains services ont été partiellement supprimés. Chaque jour, l'auxiliaire de vie sociale intervenait pour les urgences vitales, les courses pour les personnes fragiles, les soins de toilette pour les personnes en perte d'autonomie. Comme pour cette personne âgée vulnérable, pour qui elle faisait les achats alimentaires. « J'étais le seul visage de la semaine. Le manque de relation a beaucoup pesé sur les personnes », souligne Sylvie Leconte.

Les personnes étaient souvent gagnées par l'inquiétude. L'aide à domicile passe du temps, à écouter, à rassurer. « Pour beaucoup de personnes âgées et isolées, nous étions l'unique fenêtre sur l'extérieur ».

Des aides à domicile, en première ligne, entre les allers-retours dans les différents lieux, les courses, les visites à domicile. « Je partais tous les matins avec la boule au ventre. » La crainte de rapporter le virus à la maison. « J'ai la chance d'avoir un travail que j'aime, ça m'a fait tenir, mais sans cela, la situation aurait été compliquée ». D'autant que le métier, poumon essentiel du maintien à domicile des personnes vulnérables, a du mal à trouver une reconnaissance. « Nous sommes dans un secteur oublié des politiques publiques. Tantôt, on nous considère comme des professionnels soignants, tantôt comme des agents d'entretien ».

RETOUR SUR UNE CRISE INÉDITE



Les proches aidants à l'épreuve « du temps perdu »



Pendant la période de confinement, l'association France Alzheimer Manche est restée à l'écoute des proches.

« Cette pandémie a fait vivre une terrible épreuve à tous les malades, à leurs aidants et leurs familles, qu'ils soient à domicile ou en EHPAD », souligne Jean Saunier, Président de l'association France Alzheimer Manche. L'association, pendant la période de confinement, est restée en contact avec les familles, en maintenant des permanences téléphoniques. « Aujourd'hui, l'après Covid doit nous interroger. Notre société doit désormais se poser les bonnes questions ».





Pendant le confinement, la confédération Syndicale des Familles de Granville, qui vient en aide aux consommateurs ou aux locataires, bailleurs, dans le cadre de litiges, ou contagieux, dont la permanence d'accueil était fermée, a assuré un accompagnement par téléphone. « La crise sanitaire a précarisé davantage les personnes, on le constate, avec les appels reçus », soulignent les deux co-présidentes, Annie Victor Eugène, et Colette Lambert Lesage (cf photo).



L'association qui vient en aide aux parents, frères et sœurs endeuillés est restée active malgré le contexte de confinement. « La période a été compliquée, on a pu une maintenir des relations entre adhérents, des contacts par mail, et par téléphone avec les familles. Durant toute l'année 2020, Jonathan Pierres Vivantes, s'est engagée avec l'association départementale de prévention du suicide dans la Manche ». Ce collectif qui regroupes des professionnels, des partenaires, et des associations de parents a pour vocation de prévenir le suicide dans le département.



LES BOURSES AUX VÊTEMENTS REPORTÉES, MAIS DES ASSOCIATIONS MOBILISÉES

pendant le confinement



Pendant la période de confinement, les associations familiales de Saint-Lô, de Coutances et l'AFAC de Cherbourg doivent suspendre leur bourse aux vêtements. « Les bourses aux vêtements, c'est 800 visiteurs, pas an », explique Françoise Drapier, de l'association Famille de France de Cherbourg. Les associations gardent le contact avec les bénévoles, et apportent soutien et accompagnement.



L'UDAF de la Manche

UNIS POUR LES FAMILLES

Qui sommes-nous?

L'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) est une association à caractère social au service des familles et des personnes vulnérables. Association loi 1901, reconnue d'utilité publique, l'UDAF représente et fédère la diversité des mouvements et des associations familiales du département.

INFORMER, ENTENDRE, ACCOMPAGNER ET REPRÉSENTER LES FAMILLES

Créée en 1945, l'UDAF de la Manche fédère 65 associations et 20 mouvements familiaux, ce qui représente près de **6 000 familles** dans le département.

Représenter et défendre les familles

L'UDAF intervient auprès des pouvoirs publics (parlementaires, Conseil départemental, communes,

intercommunalités) pour évaluer et co-construire les politiques en faveur des familles. Elle représente et défend les familles dans près de 200 organismes départementaux.

Des services d'aide aux familles et aux personnes vulnérables

L'UDAF accueille, informe et accompagne les familles et/ou les personnes en situation de vulnérabilité dans leur quotidien. Ses missions sont confiées par les pouvoirs publics (Conseil départemental, tribunaux, DDCS...).

Entendre la voix des familles

Elle s'appuie sur son réseau d'associations locales et départementales, ses représentants familiaux et ses services qui font remonter les réalités du terrain.

LE RÉSEAU Udaf Uraf Unaf

L'UDAF de la Manche n'agit pas seule. Son action s'inscrit dans le cadre de celle de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF). Plus généralement, c'est l'ensemble du réseau avec les 101 UDAF qui se mobilise pour faire remonter et défendre les préoccupations des familles à l'échelon gouvernemental. Cette action a toute son importance dans le paysage politique français, voire européen. Le réseau agit dans tous les secteurs où la famille mérite d'être représentée (éducation, santé, logement, transport, énergie, crèches, exclusion, vulnérabilité, etc.). En 2016, l'URAF de Normandie s'est constituée. Elle représente 30 000 familles et 370 associations adhérentes.

LES 4 MISSIONS DE L'UNAF

PORTE-PAROLE DES FAMILLES EXPERT DE LEURS RÉALITÉS DE VIE SERVICES
AUX FAMILLES
ET AUX
PERSONNES
VULNÉRABLES

ANIMATEUR ASSOCIATIF

NOS SERVICES EN BREF

L'UDAF de la Manche fédère **65** associations familiales

2300
personnes et
157 familles sont
accompagnées
par l'UDAF de la
Manche.

L'UDAF, association solidaire

L'association accueille, informe et accompagne les familles et/ou les personnes en situation de vulnérabilité dans leur quotidien.

Protection des personnes pulnérables

LES MESURES JUDICIAIRES DE PROTECTION DES MAJEURS (MJPM)

(curatelles, tutelles, mandat de protection future...) Le service « majeurs protégés » constitue la principale activité de l'UDAF. Il existe depuis 1976. L'UDAF accompagne 2 300 personnes vulnérables, suite à une décision de justice.

INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

L'UDAF propose des permanences gratuites d'information dans l'ensemble des tribunaux judiciaires du département, pour aider les familles dans leur mission de tuteurs familiaux, ou ceux qui s'interrogent sur la mesure.



Protection de l'enfance

LA MESURE JUDICIAIRE D'AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL (MJAGBF)

Cette mesure est ordonnée par le juge des enfants, pour une bonne gestion des prestations sociales et familiales, dans l'intérêt des enfants. 154 familles sont suivies par les délégués aux prestations familiales.

Accompagnement social

LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ (MASP)

La MASP est une mesure administrative financée par le Conseil départemental dont le but est de conduire à l'autonomie la personne concernée, dans la gestion de ses prestations sociales.

LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE (MAJ)

Elle vise à aider des personnes majeures, dont les facultés ne sont pas altérées, mais qui sont en grande difficulté sociale, et qui perçoivent des prestations familiales.

Lutte contre le surendettement

INFORMATION ET SOUTIEN AU BUDGET FAMILIAL

En 2013, l'UDAF de la Manche a mis en place un service de prévention du surendettement, en proposant aux entreprises, aux collectivités et aux services de l'État, de bénéficier des compétences de l'UDAF, afin d'aider et conseiller leurs salariés en difficultés budgétaires. Dans le prolongement de ce dispositif, l'UDAF a mis en place un partenariat avec le Crédit Mutuel, pour aider les clients qui rencontrent des difficultés budgétaires.

LE MICRO-CRÉDIT PERSONNEL

Depuis le 1er juin 2014, l'UDAF de la Manche, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, a mis en place le micro-crédit personnel : un prêt bancaire à taux avantageux, à destination des personnes exclues du système bancaire ou rencontrant des difficultés à obtenir un prêt.

L'UDAF EN BREF

Association loi 1901

65 associations familiales

200 bénévoles

200 représentations

112 salariés dont 48 mandataires judiciaires

10 secrétaires assistantes de mandataires

30 personnes en services supports et administratifs (accueil, comptabilité, juridique, pôle banque, etc.)

9 délégués aux prestations familiales qui accompagnent **167** familles

4 médiateurs familiaux

2 239 personnes accompagnées en MJPM

4 MISSIONS - Pour Améliorer La vie des Familles

Donner un avis aux pouvoirs publics

sur les questions d'ordre familial

Représenter officiellement

l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics

Gérer

des services d'intérêt familial et social confiés par les services publics

Animer

le réseau associatif et soutenir ses associations familiales adhérentes

Représentation et défense des parents, des enfants

L'UDAF assure environ 200 représentations officielles dans les organismes et institutions publics du département (CAF, CPAM, Commission de surendettement, Hôpitaux et offices HLM), dont 79 dans les CCAS. Tous les représentants familiaux sont bénévoles et issus des différents mouvements familiaux. Ils agissent pour améliorer la vie quotidienne des familles (logement, place en crèches, handicap, santé, environnement, etc.).

Logement inclusif

FAMILLES GOUVERNANTES

Le dispositif Familles Gouvernantes ouvert à Coutances, a pour vocation essentielle de conduire des personnes en situation de handicap psychique, bénéficiaires de la PCH, vers une vie quotidienne stable, dans le cadre d'une co-location, avec l'accompagnement quotidien de professionnels du maintien à domicile.

Accompagnement à la parentalité

LA MÉDIATION FAMILIALE

Encouragée par les juges et les pouvoirs publics, la médiation aide à résoudre les conflits familiaux et restaurer un dialogue dans l'intérêt de l'enfant.

L'ENQUÊTE SOCIALE

Mesure judiciaire prononcée par le juge aux affaires familiales ou le juge des tutelles pour évaluer une situation familiale et apporter les éléments d'aide à la décision du magistrat. L'UDAF est habilitée comme enquêteur social depuis 2010 et exerce en moyenne quarante évaluations par an.

COORDINATION DÉPARTEMENTALE DU RÉSEAU PARENTALITÉ

Dans le cadre du schéma départemental des services aux familles, l'UDAF a été désignée par la CAF pour piloter la mission de coordination départementale parentalité.

Le but : animer et développer les dispositifs existants et favoriser les initiatives de soutien à la parentalité.

L'INSTITUTION EN CHIFFRES

5508 adhérents

30 administrateurs

65 associations

77 représentants dans les CCAS

79 mandats de représentants titulaires dans les instances départementales



LES TEMPS FORTS

DE L'UDAF EN 2020

LES TEMPS FORTS 2020

JANUIER PRÉVENTION DU QUEENE

PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE L'UDAF ET LE CRÉDIT MUTUEL



Le 23 janvier 2020, les représentants du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Basse Normandie et de l'UDAF de la Manche ont renouvelé la convention, qui les lie depuis un an, autour d'une démarche expérimentale d'accompagnement éducatif budgétaire.

Les professionnels de l'UDAF de la Manche interviennent à la demande des clients du Crédit Mutuel, pour les aider et les soutenir en cas de difficultés de gestion budgétaire ou d'endettement. Cet accompagnement est réalisé en lien avec les conseillers clientèles du Crédit Mutuel qui peuvent proposer cette aide. Le dispositif est gratuit pour les bénéficiaires et a permis de soutenir une quinzaine de familles de Saint-Lô et ses alentours sur l'année 2019. En 2020, le dispositif a été étendu aux secteurs de Coutances et Villedieu-les-Poêles, afin d'élargir le nombre de familles pouvant être accompagnées.

MÉDIATION FAMILIALE OBLIGATOIRE L'UDAF POURSUIT SON PARTENARIAT AVEC LE TRIBUNAL DE CHERBOURG



Débutée en 2017, l'expérimentation de la TMFPO (tentative de médiation familiale préalable obligatoire) a été reconduite en 2020 par le tribunal judiciaire de Cherbourg.

ADMINISTRATEUR AD'HOC MINEUR

2020-2024 : L'UDAF SUR LA LISTE ÉTABLIE PAR LA COUR D'APPEL DE CAEN



La cour d'appel de Caen a renouvelé pour une durée de 4 ans, l'inscription de l'UDAF de la Manche, sur la liste des administrateurs AD'HOC mineurs. L'UDAF a reçu également sa notification d'agrément suite à une première demande d'inscription sur la liste ADHOC CESDA, qui lui permet désormais d'assurer des mesures mineurs dans le cadre du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

PROMENEURS DU NET

L'UDAF VIENT EN APPUI DE L'EXPÉRIMENTATION À DESTINATION DES PARENTS



L'expérimentation des Promeneurs du Net « parentalité » a démarré fin 2019 et se poursuit jusqu'en juin 2020. L'UDAF de la Manche dans le cadre de la coordination parentalité qui lui a été confiée en 2018 par la CAF, propose ce dispositif.

LES TEMPS FORTS 2020

FÉURIER

REFORME DES TUTELLES

L'UDAF INVITÉE PAR LES FAMILLES Pour en Parler!



Invitée par l'Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) de la Manche, Frédérique BOUYAUD et Radouane OUFKIR sont intervenus sur la nouvelle réglementation relative aux tutelles et curatelles. Une réunion d'échanges, ouverte au public qui a eu lieu à Valognes le 18 janvier. Une deuxième réunion a eu lieu à Avranches le 1er février.

MARS CRISE SANITAIRE LE CONFINEMENT GÉNÉRAL



Le 16 mars, le confinement est déclaré. Les salariés doivent privilégier le télétravail. Pour freiner la propagation du Covid-19, l'ensemble des antennes (Avranches, Cherbourg, Coutances, Saint-Lô) sont fermées au public. Les accueils téléphoniques restent ouverts. En revoyant complètement son organisation, l'UDAF de la Manche assure la continuité de ses services.

OCTOBRE SERVICE FAMILLE

RENCONTRE AVEC LES JUGES DES ENFANTS

En octobre et novembre, les délégués aux prestations familiales ont rencontré les juges des enfants de Cherbourg et Coutances.

AIDE ÉDUCATIVE BUDGÉTAIRE

L'UDAF INTERVIENT AUPRÈS DES CONSEILLERS BANCAIRES

Le 8 octobre dernier, l'UDAF, représentée par Mesdames Annie CLECH, Marine LESAGE et Frédérique BOUYAUD, était invitée par l'agence Crédit Mutuel de Coutances. L'intervention en aide éducative budgétaire a été présentée à la trentaine de conseillers présents.

POINT CONSEIL BUDGET

LE PROJET DE L'UDAF RETENUE PAR LA DDCS



L'UDAF a candidaté en vue d'obtenir une labellisation de Points Conseil Budget. Trois PCB ont été attribués dans la Manche. La Direction départementale de la cohésion sociale a retenu les projets de l'UDAF à Carentan et à Martinvast.

SANTÉ Journée des représentants familiaux



Dans le cadre de sa mission de représentation, l'UDAF de la Manche a organisé une journée rencontre des représentants des usagers des hôpitaux le 14 octobre dernier, animée par Nicolas BRUN coordonnateur du pôle protection sociale, santé et vieillesse de l'UNAF.

LES TEMPS FORTS 2020

SERVICE AUX FAMILLES

L'UDAF A PARTICIPÉ À LA VALIDATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL



Guillaume Paris, Président de l'UDAF et Ugo Paris, Directeur ont participé à la validation du deuxième Schéma Départemental des Services aux Familles, le mardi 6 octobre 2020.

L'UDAF de la Manche en est co-signataire avec la CAF de la Manche, le Conseil départemental, la MSA, l'association des maires de la Manche et le Préfet. Le Schéma Départemental aux Familles fixe les orientations pour les quatre prochaines années sur les questions de la petite enfance, de la jeunesse, de l'inclusion, de la parentalité et de l'accès aux droits dans la Manche.

DÉCEMBRE PARTENARIAT

SEB OFFRE DU MATÉRIEL AUX ASSOCIATIONS



L'entreprise Seb / Moulinex s'est rapprochée de l'UDAF de la Manche pour créer un partenariat. Pour l'amorcer, l'entreprise a souhaité tout d'abord, équiper d'un robot culinaire des associations familiales.

Des ateliers de cuisine étant bien développés au sein des associations Familles Rurales, l'UDAF a mis en relation Seb et Familles Rurales. Ce sont 8 blenders qui ont été offerts, permettant de créer du lien social autour de la cuisine ou de valoriser le lien parentsenfants dans les espaces des parents et ateliers cuisine. La remise officielle a eu lieu en présence de Guillaume PARIS, président de l'UDAF et Antoine MILLARD, responsable RH SEB et les associations Familles Rurales.

DÉFI DE NOËL L'UDAF ORGANISE UN CONCOURS POUR LES FAMILLES MONO PARENTALES

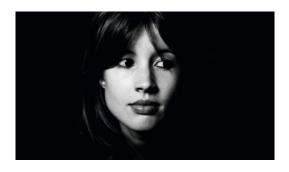




S'inspirant de la démarche de départements voisins, l'UDAF de la Manche a lancé un défi de Noël sur un réseau social à destination des familles monoparentales, mettant en avant des réalisations faites par les enfants et les parents autour du thème de Noël. Toutes les réalisations ont été soumises au vote sur le réseau social.

PROTECTION DES MAJEURS

« POUR UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DU MÉTIER DE MANDATAIRE »



Les UDAF et l'UNAF se sont mobilisées pour publier en commun une étude d'impact nationale inédite sur les gains socio-économiques de la protection juridique des majeurs et une meilleure reconnaissance du métier de mandataire et de délégué aux prestations familiales.

LES ASSOCIATIONS

DE L'UDAF



LES **ASSOCIATIONS**

L'UDAF de la Manche fédère associations familiales adhérentes.

Partout dans le département, ce maillage associatif permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins parentalité. formation, handicap. santé, consommation...) et de s'engager pour les partager avec d'autres familles.

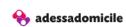
Dans notre département, ce sont plus de 5 000 familles qui adhèrent et bénéficient des services des associations familiales.

OU'EST-CE OU'UNE ASSOCIATION FAMILIALE?

associations familiales Les qualifiées comme telles en raison de leur objet sociétal. Elles disposent d'un champ large, puisqu'il concerne toutes les situations conjugales (mariés, pacsés, vivant maritalement, etc.) et parentales (monoparentale, homoparentale, recomposée, aidant familial, etc.).

Elles sont composées de parents ou de familles qui se regroupent en association pour proposer des services sociaux, éducatifs ou de loisirs aux familles (crèches, centres de loisirs, structures sociales...).

Les associations peuvent être à but général, et agissent dans un domaine large de soutien aux familles (Familles rurales, AFC, AFL...). Elle peuvent être à but spécifique (APEI, UNAFAM, MFR...), c'est-à-dire qu'elles agissent dans un domaine particulier. Par exemple, soutenir les parents d'enfants souffrant d'un handicap psychique ou moteur, aider les parents adoptifs, les parents avec des naissances multiples, etc.











































VOUS SOUHAITEZ ADHÉRER À L'UDAF?

Adhérer à l'UDAF de la Manche, c'est faire partie d'un large réseau d'associations œuvrant dans l'intérêt des familles. C'est faire entendre la voix des familles dans l'espace public. L'UDAF de la Manche exerce 79 représentations officielles dans les organismes publics du département, dont 77 dans les CCAS.

Renseignements

Vous pouvez contacter le service Institution Familiale au 02 33 57 92 25 ou par mail contact@udaf50.fr

ORGANISATION DE L'UDAF



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 25 JUIN À DONVILLE-LES-BAINS

Comme le prévoient les statuts, l'UDAF de la Manche a tenu son assemblée générale annuelle à Donville-les-bains le 25 septembre dernier.

Quarante associations présentes ou représentées, ainsi que des partenaires ont pu mesurer l'ensemble des activités de l'association, qui oeuvre auprès des personnes vulnérables et des familles.

En fin de séance, le Président, Guillaume Paris, et le Directeur général, Ugo Paris, ont remercié les salariés pour leur professionnalisme et leur investissement. C'était aussi un moment pour souligner l'engagement des membres du conseil d'administration, des représentants familiaux et des bénévoles des associations.

Les membres du bureau



G. PARIS
Président
ADMR



A.M. SAUSSAYE Vice-présidente



M.J. GIARD Vice-présidente Familles rurales



F. LEBLONDEL Vice-présidente



J. REBOURS Vice-président



H. DE QUIÈVRECOURT Secrétaire adjointe



L.LLIIILKKL SecrétaireFamilles rurales



R. COUTARD
Trésorière
Familles rurales



G. LEBLACHER
Trésorière adjointe
CDAFAL



R. CAPITEN
Membre
Association familiale
saint-loise



B. PERRET Membre ADMR

5 BUREAUX EN 2020

LES SUJETS TRAITÉS :

- partenariat sur l'action « le suicide, j'en parle »
- point sur les services liés à la crise sanitaire
- appels à projet : habitat inclusif / Point conseil budget
- agrémentation régionale d'associations représentants les usagers dans les instances hospitalières ou de santé.
- la mise en œuvre de l'aide à la création d'une association de familles monoparentales.

Le conseil d'administration

Le conseil
d'administration est
composé de 28 membres, élus
tous les quatre ans et provenant
des associations adhérentes.
Il décide des orientations de
l'institution tant en matière de
gestion et d'organisation, que
de positions politiques à
prendre.

C. CAMPOS
R. CAPITEN
R. COUTARD
S. DANIEL
B. DESVAGES
F. DRAPIER
M.J. GIARD
P. HELAINE
B. JOSSE
N. KELLER

G. LEBLACHER
F. LEBLONDEL
T. LEBOULLANGER
G. LEDOYEN
E. LEMERRE
J. L'HONNEUR
F. MARTIN
G. PARIS
B. PATIN
B. PERRET

F. PLANCHAIS
H. DE QUIEURECOURT
J. REBOURS
P. ROUSSEL
A.M. SAUSSAYE
N. TEZENAS DU
MONTCEL
M. THEVENY
A. VICTOR-EUGENE



6 conseils d'administration en 2020

- A chaque réunion , un point est effectué sur les représentations familiales.
- les budgets prévisionnels et adminstratifs, de l'institution familiale et des services
- appel à projet Point conseil budget (PCB)
- renouvellement des représentants UDAF dans les CCAS
- assemblées générales UDAF-URAF-UNAF
- organisation de la rencontre des réprésentants des usagers dans les hôpitaux
- lancement et suivi de l'écriture du projet associatif
- stratégie de développement associatif
- l'activité de la commission vie familiale-parentalité.

Les commissions et groupes de travail

sont composées d'administrateurs. commissions représentants familiaux et de salariés.

Les commissions de l'UDAF sont des instances consultatives permettant aux représentants de nourrir leur réflexion pour bien représenter les familles dans les différents domaines qui touchent l'intérêt familial.

Pour d'autres actions, comme notamment des actions ponctuelles menées pour les familles, des groupes de travail sont constitués.

Pour donner un avis aux pouvoirs publics, l'UDAF s'appuie sur son réseau d'associations locales et départementales, ses représentants familiaux et ses services sociaux qui font remonter les réalités du terrain.

Au sein de l'UNAF, l'association bénéficie d'une expertise nationale de la politique familiale et des réalités de vie des familles.

CHIFFRE CLÉ tout au long de l'année













SERVICES ETÉVALUATION ETHANDICAP







Elle se compose de 7 membres. Les membres sont désignés par le conseil d'administration de l'UDAF. Chaque UDAF a l'obligation de constituer une commission de contrôle.

SES MISSIONS

La commission de contrôle a pour mission de vérifier la conformité des règles statutaires des associations adhérentes, ainsi que des listes électorales des associations familiales, et d'en faire un rapport annuel à l'UNAF. Elle est instance compétente pour vérifier la recevabilité des candidatures avant chaque élection du conseil d'administration et assume la responsabilité des votes à l'assemblée. Enfin, elle examine les dossiers de demande d'agrément des associations et fédérations à l'UDAF

SES PRINCIPALES ACTIONS

Elle s'est réunie une seule fois au cours de l'année 2020

Le 27 février, pour contrôler les listes électorales 2019.

LES COMMISSIONS









Cette commission a pour but de réfléchir à des sujets liés à la vie de famille et à la parentalité, et de bâtir des projets à partir des réflexions engagées. En 2020, elle s'est réunie à trois reprises. Le 30 janvier, le 3 septembre et le 17 décembre.

Au sein de la commission vie familiale et parentalité, les membres ont travaillé sur la troisième édition de la fête des familles, prévue le 4 juillet 2021 au Haras de Saint-lô.

LES PRINCIPAUX SUJETS DE TRAVAIL :

- Fête des familles 2021
- Point conseil budget (PCB)
- Réforme des retraites
- Réflexion sur un livret parentalité
- Publication d'une plaquette pour les usagers de la maternité de l'hôpital d'Avranches. « les premiers pas de la parentalité »







Dans le cadre du développement associatif initié en 2015, la commission réfléchit à des moyens d'actions et d'animations, pour fidéliser et intégrer de nouvelles associations au sein de l'UDAF. Elle s'est réunie une fois en 2020.

LES PRINCIPAUX SUJETS DE TRAVAIL :

- Définir les orientations 2020/2021
- La démarche vers les associations susceptibles d'être adhérentes
- La création de l'association familles monoparentale





Un groupe de travail s'est constitué pour l'écriture du projet associatif 2021-2024. Les objectifs généraux ont été présentés au conseil d'administration, le 17 décembre 2020.

LES PRINCIPAUX SUJETS DE TRAVAIL :

- Bilan du projet associatif 2015-2019
- Définition des grands axes du projet associatif.

LA COMMUNICATION



LE JOURNAL

La commission communication, en lien avec le chargé de communication, a pour but de préparer la parution du journal trimestriel « Familles de la Manche ».

L'UDAF s'adresse à l'ensemble de ses membres par le biais de son journal trimestriel : « Familles de la Manche ». Celui-ci est adressé à 2500 abonnés (adhérents des associations locales, responsables d'associations, délégués dans les CCAS...). Il s'agit d'un support pour traiter des dossiers intéressant les familles.

Ce journal est ouvert à toutes les associations et tous les mouvements adhérents.

N'hésitez pas à nous solliciter : contact@Udaf50.fr









FACEBOOK

Depuis 2019, l'UDAF de la Manche a sa page Facebook. N'hésitez pas à la consulter.





SITE INTERNET

En 2020, le site internet a cumulé une moyennes de **1500** utilisateurs par mois, soit presque **20 000** visiteurs dans l'année.

www.udaf50.fr



REVUE DE PRESSE 2020

Mars 2020 : l'UDAF de la Manche lance

un service de médiation familiale en

ligne pour soutenir les familles.

Confinement : la médiation familiale se réorganise dans la

Manche

Coronavirus.

Manche alerte les pouvoirs publics sur la situation des majeurs protégés, liés à la période de confinement.

Mars 2020 : l'UDAF de la



Tutelle et curatelle : les associations alertent

Les deux services manchois de protection demandent de la compréhension pour les personnes sous tutelle et curatelle, dont la vie s'est singulièrement compliquée.

21 novembre 2020: Ouest France

Handicap et travail : Karine a franchi l'obstacle

Le portrait du samedi. Après deux ans passés à se battre contre la maladie, cette Saint-Loise de 39 ans a été contrainte de changer de voie pour retrouver le chemin du travail.

Portrait

Karine Ladeullie travaille depuis qua-tre ans dans une entreprise de chau-diconnerie-soudure quand la maladie som et entravers de son chemin et de son parcours professionnel. Elle a 35 ans. Commencent alors deux années de combat au terme desquel-les le verdict est sans appel. La vieve uchanger, Plius rien ne sera comme swert

avant.

Karine préfère rester discrète mais
comme 40 % des personnes recon-nues invalides, son handicap est invi-sible. Avec le soutien de Cap emploi, de sa familie et de ses anciens collèues, elle décide de se battre et de bondir. Physiquement et morale-

hent.

"Quand ça arrive, on accuse le oup, se souviert la jeune fermine qui ravaille aujourd'hui à l'union départementale des associations familiales Udaif) qui emploie 110 personnes lans la Manché. Il faut faire le deuil l'une partie de sa vie d'avant mais usal profiter de nouvelles renconnes pour avancer."

orès un an et demi de parcours, de conversion et de formation dans la imptabilité et le secrétariat, elle chaîne les petits contrats. Et une ission se présente à l'Udaf... Prépa-



quel était son handicap, se souvient Ugo Paris, directour de l'Udaf. On a juste parlé des adaptations néces-saires pour qu'elle sot à l'aise à son poste. » Tout se passe bien. Puis, quand un poste sei libère à l'accuel du siège départemental de l'Udaf. Jééé dernier, Karine est sur les rangs. Comme 150 autres personnes parmi

20 juin 2020 : La Manche Libre

Prime covid-19 pour les travailleurs sociaux : tout le monde ne la touchera pas



Le personnel de l'Udaf de la Manche, Union départementale des Associations familiales, ne touchera pas la prime covid-19 dédiée Le directeur, Ugo Paris, est en colère

En quoi devait consister cette prime? "Le gouvernement avait annoncé des primes de 1 000 à 1500 euros pour le sec

teur sanitaire, ainsi que pour le personnel des établissements sociaux. L'Udaf, en tant que service mandataire à la protection des majeurs, devait en faire partie. Elle a été retirée de la liste. On nous a pourtant annoncé des milliards d'euros qui allaient tomber dans pleins de secteurs..."

Pourquoi êtes-vous si décu? Nous effectuons des missions très exigeantes. Nous nous occupons de peronnes placées sous tutelle ou curatelle, de personnes vulnérables, qui ne peuvent pas assurer leurs tâches seules. Nos employés touchent des petits salaires (Bac +3,1300 € nets). Si vous n'êtes pas très altruiste, vous ne venez pas travailler dans ces métiers. Si on veut considérer ce personnel, cela pa aussi par une considération financière."

Avez-vous travaillé plus pendant le confinement?

'On a travaillé différemment. On s'est énormément adapté, et très vite. Tout le monde s'est impliqué. On a continué à suivre nos 3 000 bénéficiaires afin de leur assurer un bien-être. Par exemple, quand la Poste ne distribuait plus le courrier, nous sommes allés le distribuer nous-mêmes. Nos services ont fait face lorsque des commerces refusaient de l'argent liquide. A la fin, on se dit: 'pourquoi nous, mandataires judiciaires, ne pouvons pas être considérés comme ayant-droits alors que le système a continué de fonctionner grâce à nous ?'."

26 mars 2020: Ouest France

Tutelle et curatelle : les associations alertent

Les deux services manchois de protection demandent de la compréhension pour les personnes sous tutelle et curatelle.

Le confinement lié au coronavirus expose davantage les personnes précaires ou fragiles. C'est le sens de l'appel commun de l'ATMPM (Association tutélaire des majeurs protégés de la Manche) et de l'Udaf (Union départementale des associations familiales) de la Manche lancé mardi

Des retraits en liquide compliqués

Les deux services s'occupent de 4 500 personnes sous tutelle ou curatelle dans le département. Environ 70 % vivent à chez elles, « souvent âgées ou en situation de handicap, pour certaines isolées socialement ou géographiquement ». La première crainte concerne les sorties. « Tous ne sont pas en mesure de comprenpour ceux, nombreux, sans carte bleue, « Certaines banques ont décidé de rendre impossible le retrait d'argent liquide par les personnes sous curatelle ou tutelle dans les agences. » Simplement parce qu'elles sont fermées. Ugo Paris évalue ce nombre d'agences « à un tiers, avec qui c'est compliqué. D'autres cherchent des solutions. Pour bon nombre d'entre elles, l'argent liquide est le seul moyen de paiement. Nous appelons ces banques à revoir leur position. »

Les deux associations comptent enfin sur « les services à domicile, les supermarchés qui acceptent les bons alimentaires, les mairies, les familles, les voisins... » Les travailleurs sociaux de l'ATMPM et de l'Udaf bénéficient de l'autorisation de

LA REPRÉSENTATION

FAMILIALE

Santé, logement, éducation, lutte contre l'exclusion, protection sociale, transport, prévention du surendettement, handicap...

PLUS DE **200**REPRÉSENTANTS
FAMILIAUX BÉNÉVOLES

L'UDAF au sein de nombreuses structures représente et défend toutes les familles, dans de nombreux domaines. En tout, ce sont **200 représentants** bénévoles désignés par l'UDAF qui agissent au quotidien pour les **parents**, les **enfants**, les **grandsparents**, et les **personnes vulnérables**.



REPRÉSENTER LES FAMILLES

QU'EST-CE QUE La représentation familiale ?

«Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer des délégués. » (2° du L.211-3 du CASF).

COMMENT CA SE PASSE?

Afin de défendre leurs intérêts, l'UDAF de la Manche désigne ou propose des représentants familiaux au sein de différents organismes, auprès des pouvoirs publics et au sein des centres communaux d'action sociale (CCAS).

••••••

DÉSIGNATION

En 2020, des administrateurs de l'UDAF ont été nommés à la Commission consultative des services publics locaux de la communauté de l'Agglo du Cotentin, au Conseil de développement de Saint-Lô Agglo collège « Environnement, habitat, cadre de vie et mobilité », au Conseil départemental de l'éducation nationale ainsi qu'au CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) du sud Manche.



REPRÉSENTER ET DÉFENDRE LES PARENTS, LES ENFANTS AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS

L'UDAF de la Manche intervient auprès des pouvoirs publics (parlementaires, Conseil départemental, communes, intercommunalités) pour évaluer et coconstruire les politiques en faveur des familles.

Elle représente et défend les familles dans près de 80 organismes départementaux, notamment :

PRESTATIONS Droits des Familles Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS).



Schémas départementaux des services aux familles, Comité départemental de soutien à la parentalité, Conseil de familles, etc.



Offices Publics de l'Habitat (OPH), Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)...



Établissements de santé publics et privés, Conseil territorial de santé. France Asso Santé.

À PROPOS DES COMPTES RENDUS DE MANDATS

Les comptes rendus de mandat sont publiés et diffusés à toutes les associations adhérentes et à tous les membres du conseil d'administration. En outre, les nombreux représentants, qui sont aussi administrateurs de l'UDAF, communiquent sur leur représentation en bureaux ou conseils.

CINQ CHOSES À SAUOIR Sur la fonction de représentant familial

- Les représentants familiaux sont adhérents à des associations de parents.
- 2. Ils sont bénévoles.
- 3. Ils sont désignés par l'UDAF.
- Ils ne s'expriment pas au nom d'une école de pensée ou d'une catégorie partisane mais doivent attester des réalités quotidiennes des familles dans toutes leurs diversités.
- 5. Ils sont **formés tout au long de l'année** sur des sujets liés à leur représentation.

REPRÉSENTANTS dans les CCAS

79 REPRÉSENTANTS TITULAIRES

à la CAF, la MSA, la CPAM, la commission de surendettement, la commission d'équipement commercial et les offices HLM

QUELQUES COMMISSIONS OÙ SIÈGE L'UDAF

- Des administrateurs de l'UDAF siègent à la CAF de la Manche: 4 administrateurs siègent comme titulaires au sein du conseil d'administration de la CAF.
- L'UDAF est présente dans l'action sociale des CCAS : les représentants familiaux dans les CCAS forment la plus importante représentation en nombre, gérée par l'UDAF. Dans les CCAS, les représentants familiaux aux côtés des élus et des représentants associatifs animent en effet une action générale de prévention et de développement social dans les communes.
- L'UDAF siège au sein de la CCAPEX afin de lutter contre les expulsions de logement : la CCAPEX est une commission qui a pour rôle de traiter les problèmes liés au non-paiement de son loyer par un locataire et d'éviter l'expulsion des locataires en difficulté. Il s'agit de prévenir les difficultés budgétaires et de réduire le nombre d'expulsions.

ZOOM SUR...LA PLACE DE L'UDAF DANS LE DOMAINE DE

la santé

En 2016, notre agrément santé a été renouvelé et l'UDAF s'est positionné sur 18 établissements de santé et a proposé 28 représentants (titulaires et/ou suppléants), 26 représentants ont été retenus par l'ARS. Nos représentants ont été formés tout au long de l'année, et ont assisté à des formations dans le domaine de la santé.



Dans le cadre de sa mission de représentation, l'UDAF de la Manche a organisé une journée rencontre des représentants des usagers des hôpitaux le 14 octobre dernier, animée par Nicolas BRUN coordonnateur du pôle protection sociale, santé et vieillesse de l'UNAF.

QUE FAUT-IL SAVOIR SUR LA CDU (COMMISSION DES USAGERS)?



Un patient en cas de litige peut saisir la CDU. Chaque hôpital et clinique, dispose d'une commission de défense des usagers (CDU). Cette commission, qui est associée à l'organisation des parcours de soins, peut être saisie par les patients en cas de litige.

REPRÉSENTER LES FAMILLES



MTERVIEW
2 questions
à Nicolas Brun
COORDONNATEUR DU PÔLE PROTECTION
SOCIALE/SANTÉ À L'UNAF

« En quoi la représentation familiale dans les CDU (établissement de santé etc.) est-elle nécessaire et essentielle ?

Il peut paraitre paradoxal de poser cette question, puisque les représentants qui siègent dans les CDU ne représentent plus leur association d'origine ou leur champ d'intervention associatif mais l'ensemble des usagers. Néanmoins, l'origine de notre action associative influence sans aucun doute la manière dont nous appréhendons les questions qui nous sont posées dans le cadre de cette représentation. Si le représentant des usagers d'origine familiale peut avoir une expérience de malade ou d'aidant familial, il a également une vision généraliste qui le différencie quelque peu de nos collègues représentants notamment telle ou telle pathologie. La personne ne peut se résumer à sa pathologie, elle vit dans un environnement familial qui est lui-même impacté par cette situation. Le représentant familial au sein d'une CDU peut porter un intérêt particulier à certains aspects qui se situent à la périphérie du soin stricto sensu et contribuer ainsi à une vision globale de la personne et de son cercle familial. Il intervient donc en complémentarité de l'action des représentants issus d'associations de patients qui peuvent avoir une vision plus spécifique sur telle ou telle pathologie ou sur tel parcours. C'est cette complémentarité qui est le gage d'une représentation de tous les usagers. La démarche est similaire pour les représentants siégeant dans les conférences régionales de santé et dans les conférences territoriales de santé.

« Comment aider les représentants à mieux faire connaître leur mission auprès des usagers ? »

Il est impératif de faire connaître cette représentation au public en général, aux patients et leurs familles en particulier. Il est en effet très frustrant de s'apercevoir que cette mission est encore trop peu connue de la population. Le simple fait d'indiquer qu'il existe des représentants des usagers dans le livret d'accueil des établissements n'est pas suffisant. L'UNAF se bat depuis des années pour inciter les pouvoirs publics et les fédérations hospitalières à mettre en place une grande campagne de communication à ce sujet.

Les maisons des usagers qui existent dans certains établissements peuvent contribuer à cette visibilité, encore faut-il qu'elles soient bien placées dans le parcours des usagers au sein de l'établissement et qu'elles soient animées par les associations.

Les bulletins d'information des collectivités locales ou des articles de la presse régionale peuvent également être de bons supports pour améliorer la notoriété de cette représentation. Les UDAF pourraient aider les représentants à se faire connaître de cette presse qui est souvent très lue par les habitants.

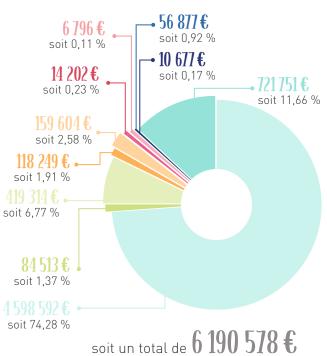
Les représentants des usagers au sein des établissements doivent en tout état de cause travailler avec leurs établissements afin d'informer non seulement les publics qu'ils accueillent, mais aussi les professionnels de santé qui y travaillent, car la méconnaissance du rôle des représentants ne touche pas uniquement le public mais également les professionnels de ces établissements.

Enfin, nous rappelons que dans le cadre de France Assos Santé nous avons rédigé un document d'information : « Être Représentant des Usagers en Commission des Usagers d'un établissement de santé : Mode d'emploi » qui contient un chapitre « COMMENT SE FAIRE Connaître EN TANT QUE REPRÉSENTANT DES USAGERS (RU) » et qui est disponible sur le site de l'Uraass.

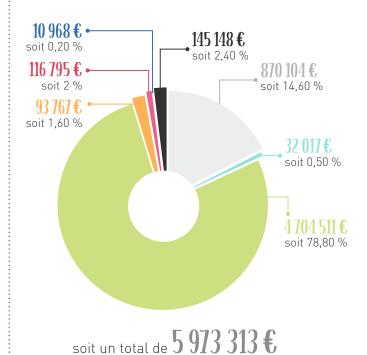
LES PRINCIPAUX CHIFFRES

2020

LA RÉPARTITION DES RESSOURCES



LA RÉPARTITION DES CHARGES



Bénéfice : 217 264,76 €

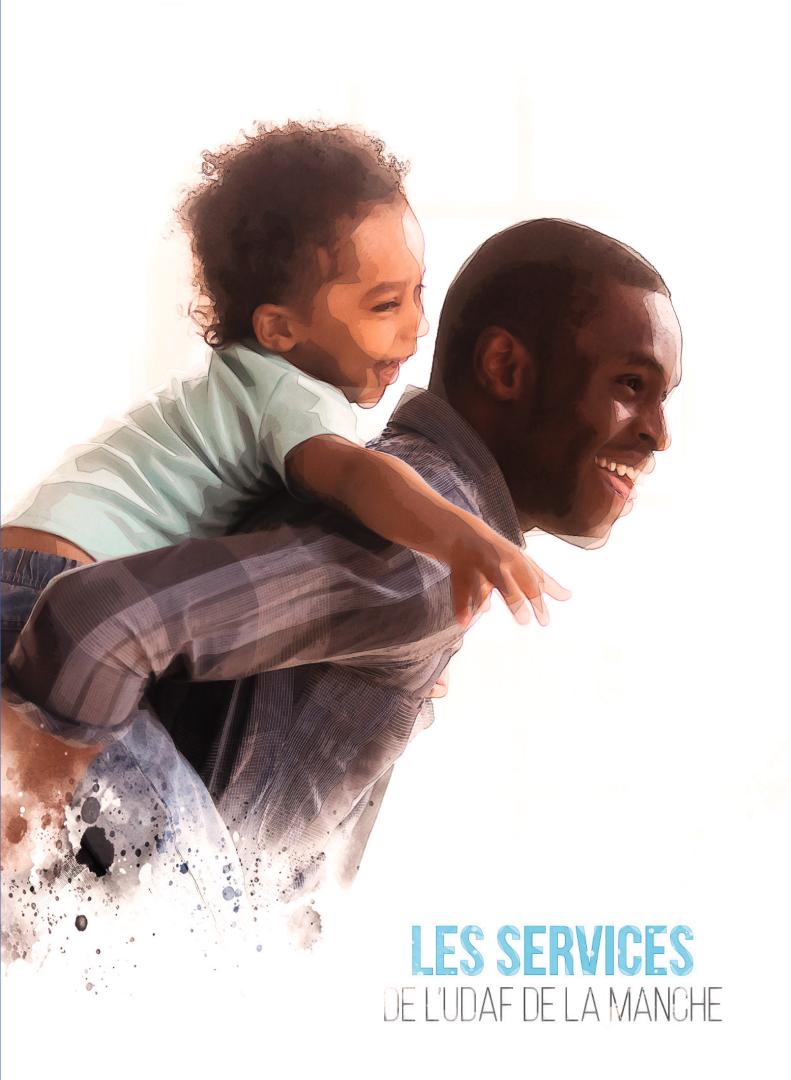


Missions auprès de l'aide sociale à l'enfance, missions Adhoc mineurs.. La part 1 du Fonds Spécial de l'UNAF correspond à la mission d'intérêt général de l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics. 10% de cette part sont affectés au soutien des fédérations et des associations familiales.

La part 2 du Fonds Spécial de l'UNAF est destinée à financer des actions spécifiques définies par voie conventionnelle entre l'UNAF, le ministère chargé de la famille et

- Accompagnement à la parentalité
- Lire et faire lire
- Éducation budgétaire
- Observatoire des familles







Frédérique BOUYAUD

DIRECTRICE DES SERVICES DE L'UDAF DE LA MANCHE

2020 nous aura bousculés, perturbés, confinés, dé confinés, inquiétés et surtout éloignés les uns des autres. Pour une association comme notre UDAF, c'est une épreuve sur le plan de la collaboration et du travail d'équipe.

Les relations dématérialisées prennent plus de temps (ne serait-ce que pour se connecter), sont source d'incompréhensions, demandent encore plus de concentration, peuvent mettre la pression, nous installent dans un isolement accru, en décalage de toutes façons avec nos habitudes ...

Et pour autant, nous sommes là, un an après. Après des tensions, des explications, des bouts de réunions, des jauges de rassemblement et, malgré tout, des évolutions.

Malgré les obligations contextuelles auxquelles il a fallu répondre au fur et à mesure des consignes passées tout au long de l'année, l'UDAF a poursuivises projets, condition de son dynamisme et du maintien de ses activités dans la politique de transformation des réponses sociales et médico-sociales.

D'abord, le passage à une quasi-totale dématérialisation de nos échanges, afin de permettre à tous les professionnels de l'UDAF de travailler dans les conditions préservant leur santé et leurs obligations citoyennes. Après un passage brutal, comme la décision de confinement strict, des aménagements ont été mis en place, qui satisfont la grande majorité des professionnels.



Ensuite, une nouvelle étape de la reconnaissance de l'UDAF sur ses nouvelles missions par l'attribution de 2 agréments Point conseil budget par la Direction Départementale de la Cohésion sociale. Vraie réponse à des besoins repérés pour un public éloigné des UDAF et donc opportunité pour notre structure de développer ses talents de soutien et d'accompagnement.

Aussi, la réorganisation du pôle comptabilité, véritable « nerf de la guerre » de notre mission majeur protégé principalement et alors que les départs en retraite programmés ne pouvaient être repoussés « pour cause de Covid ».

Les 6 personnes qui ont repris les flambeaux, Lucie BLANCHARD, Cassandra DUBOURGUAIS, Marine HAMEL, Corinne HAMELIN, Alison LAGUESTE et Sandrine MONROCQ ont développé toute l'imagination et les souplesses nécessaires pour récupérer les informations, les connaissances, apprendre à travailler ensemble, différemment, à poursuivre les missions tout en s'adaptant au contexte.

Qu'elles en soient remerciées comme peuvent l'être tous les salariés. Car ces évolutions sont possibles grâce à leur investissement et leur professionnalisme. Cette année passée sera, à nouveau, une preuve du sérieux des professionnels de l'UDAF, soutenus par toute l'institution, les administrateurs comme les personnes suivies.

La période a aussi contribué à renforcer cette solidarité et la reconnaissance que les personnes accompagnées portent à ceux qui prennent soin et qui se sont démenés pour assurer les besoins primaires malgré tout. En espérant que, comme nous pouvons commencer à l'entendre, cette année passée contribue aussi à une meilleure reconnaissance de notre nécessité et des efforts que nous menons pour maintenir et faire progresser la qualité de nos interventions et de notre accompagnement.

L'UDAF de la Manche

PREMIÈRE ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE LA MANCHE

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES - PROTECTION DE L'ENFANCE HABITAT INCLUSIF - PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT - SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

LE SIÈGE

Un pôle administratif de 23 personnes au service des **2 300** majeurs protégés suivis par l'UDAF et des **154 familles accompagnées** dans le cadre d'une mesure judiciaire de protection de l'enfance. Le service institution au service des **65 associations** de l'UDAF qui défend les familles du département auprès des pouvoirs publics.



LES SERVICES DE DIRECTION



UGO PARISDirecteur de l'association





FRÉDÉRIQUE BOUYAUD

Directrice des services sociaux



OELLE GERMAII
Responsable
de secteur
Avranches



RADOUANE OUFKIR

Responsable
de secteur

Cherbourg-en-Cotentin



Responsable de secteur Coutances



Responsable de secteur Saint-Lô



NOLWENN LE BRIS GUÉRIN Responsable des pôles majeurs et mineurs



NATHALIE TROALEN
Responsable
des accompagnements
éducatifs



KARINE HEROUARD

Responsable

de la vie

associative

Ressources humaines 4 NOUVEAUX CDI EN 2020



SANDRINE MONROCQ Comptable



MARYNE YVETOT Mandataire judiciaire



KARINE HEROUARD

Responsable
de la vie associative



KARINE LADEUILLE Secrétaire d'accueil

BONNE ROUTE À EUX!



ROLAND CARO, délégué aux prestations familiales, devenu responsable de secteur à partir du 16 sep. 1996, puis référent « droit à la personne » depuis le 1er janv. 2019, part en retraite au 1er juil. 2020.



MICHELINE JAMES embauchée en tant que secrétaire dactylo, puis agent comptable au pôle « patrimoine », part en retraite le 1er septembre 2020.



CHANTAL CARUEL, comptable au pôle « comptabilité tutelle » depuis 1985 part en retraite le 1er juillet 2020.

LES EFFECTIFS EN CHIFFRES

103 cdi

117 salariés

45 mandataires judiciaires

secrétaires assistantes de mandataire

délégués aux prestations familiales

personnes aux pôles administratif, financier et patrimonial

secrétaires d'accueil

: médiateurs familiaux (dont 2 TMPF0)

. coordinateur départemental parentalité

agents d'entretien



DOMINIQUE SURVILLE,

secrétaire de l'institution familiale, depuis 1978, part en retraite en mars 2020.



MARINETTE MENARD,

secrétaire d'accueil, depuis 1998, part en retraite en Mars 2020.



VIVIANE POURREAU,

embauchée en 2013, secrétaire au pôle administratif du service famille, part en retraite le 1er octobre 2020.

FORMATION

2283 hewres de formation

en 2020 contre 2 212 heures en 2019.

Les principales formations de l'année 2020 :

- DE de médiateur familial
- 1533 heures dans le cadre de la prévention des RPS (risques psychosociaux)

CSE-LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Suite aux éléctions CSE de 2019,

les salariés de l'UDAF ont élu la nouvelle équipe pour 4 ans.

• Secrétaire : Amélie HERMAN

• Secrétaire adjointe : Odile LEREBOURS

• Trésorière : Sylvie ORLEANSKI

• Trésorière Adjointe : Marine HAMEL

• Référente harcèlement et agissement sexiste : Sabrina FILLATRE

• Élue CSE suppléante: Corinne DALSORG

• Élue CSE suppléante : Nadège PARIS

• Élu CSE suppléant : Benoit D'APRIGNY

• Déléguée syndicale CFDT santé-sociaux : Virginie BRISELET

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ



L'amélioration de la QUALITÉ

2020 : L'UDAF A PUBLIÉ SON RAPPORT D'ÉVALUATION INTERNE

INTERVIEW Nolwenn LE BRIS GUÉRIN

« Permettre l'implication des

usagers comme des salariés dans notre

démarche d'amélioration

continue des services »

RESPONSABLE DES PÔLES MAJEURS PROTÉGÉS ET MINEURS

Pourquoi un rapport d'évaluation interne?

La loi du 1^{er} janvier 2009 exige des services de mandataires judiciaires et « délégués aux prestations familiales », à s'autoévaluer tous les 5 ans, et de rendre compte de cette démarche à travers l'élaboration d'un rapport dit d'évaluation interne. Ce document conditionne le renouvellement des autorisations d'exercer des services.

En quoi consiste l'évaluation interne?

Il s'agit de s'interroger sur nos pratiques professionnelles, en écoutant et recueillant l'avis des personnes que l'on accompagne, de leur entourage proche, ainsi que des partenaires avec lesquels nos professionnels sont en

contact au quotidien et de mesurer l'écart entre la qualité voulue, attendue et la qualité délivrée, perçue par les personnes suivies. Ensuite nous rendons compte de ces écarts et des actions correctives initiées pour les réduire.

L'UDAF est-elle la seule à s'autoévaluer?

Non. En plus de l'évaluation interne, nous sommes évalués tous les 7 ans par une structure indépendante et habilitée. En 2017, un rapport d'évaluation externe à la tonalité très positive a été rendu, notamment sur « la personnalisation des interventions », saluée par les évaluateurs comme un des points forts de nos modalités d'intervention. Certains écarts ont donné lieu à des actions d'amélioration.

La démarche est donc bien d'améliorer la qualité de ses services ?

Oui. L'UDAF a d'ailleurs souhaité se servir de ce processus

comme une opportunité de projection et d'adaptation. Elle s'inscrit dans une démarche globale d'évaluation continue. En cela, nous avons la volonté d'associer toujours davantage les personnes accompagnées et les salariés. L'année 2018 a été un tournant important pour l'UDAF de la Manche, avec la mise en place d'une enquête de satisfaction à destination des personnes suivies et la pérennisation des groupes d'expression des usagers. En 2019, nous avons souhaité interroger les proches des usagers et, en 2020, les partenaires

avec lesquels nos professionnels travaillent à proximité.

Le but du rapport d'évaluation ?

Le rapport d'évaluation audelà de son obligation légale, va permettre de bâtir nos axes de progrès. L'ambition de

l'association est de conforter ses points forts, de réduire ses faiblesses, et de s'adapter dans un contexte en perpétuelle évolution à travers la recherche active d'opportunités pour mieux accompagner.

Quel bilan faites-vous?

Le travail des salariés (mandataires, délégués, agents administratifs, cadres) a produit son effet. Le service rendu aux usagers est reconnu et apprécié.

Ce retour très majoritairement positif nous met en position d'aborder sereinement le travail qui reste à faire pour continuer d'améliorer nos fonctionnements et notre organisation.



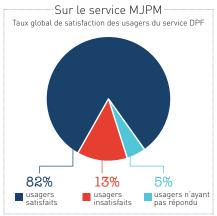
AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

LES ATTENTES DES USAGERS

L'ENQUÊTE DE SATISFACTION À DESTINATION DE L'ENSEMBLE DES USAGERS DES SERVICES MAJEURS PROTÉGÉS ET DÉLÉGUÉS AUX PRESTATIONS FAMILIALES

Fin 2017, 2.364 questionnaires ont été envoyés pour le service MP et DPF afin d'identifier les points forts et les axes d'amélioration de nos services. De manière générale, les retours de ces deux enquêtes de satisfaction sont positifs avec un taux de satisfaction pour les deux services confondus de 82,8%.

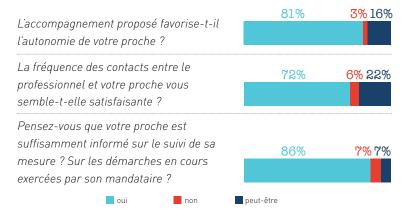




LES PROCHES DES USAGERS DU SERVICE MP

Afin de toujours évaluer ces pratiques, l'UDAF de la Manche a souhaité entamer une campagne de recueil de la satisfaction et des demandes d'amélioration des proches des majeurs protégés bénéficiant d'une mesure de tutelle ou de curatelle avec comme objectifs :

LA RELATION ENTRE LE PROFESSIONNEL DE L'UDAF ET VOTRE PROCHE



CONSIDÉREZ-VOUS AVOIR EU LES EXPLICATIONS QUANT À NOTRE CADRE D'INTERVENTION ?

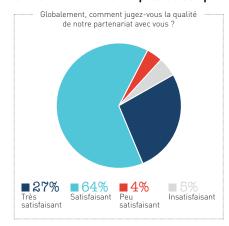


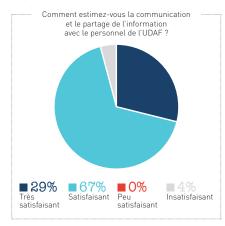
ÊTES-VOUS GLOBALEMENT SATISFAIT DE L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ ?



LES PARTENAIRES

Afin d'évaluer ses pratiques, l'UDAF de la Manche a souhaité entamer une campagne de recueil de la satisfaction auprès de ses partenaires.





LES SERVICES DE L'UDAF

LES SERVICES DE L'UDAF

L'UDAF de la Manche a placé la solidarité au cœur de ses préoccupations, en développant des services répondant aux besoins des familles, des parents et des personnes vulnérables.

L'UDAF de la Manche, association reconnue d'utilité publique, est mandatée par les tribunaux ou le Conseil départemental de la Manche.



LES SERVICES DE PROTECTION

- Mesures judiciaires de protection des majeurs
- Mandat de protection future pour soi et pour autrui
- Administrateur Ad'hoc
- Tutelle mineurs



L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

- Médiation familiale
- Tentative de Médiation Familiale Obligatoire
- Coordination départementale parentalité



LES SERVICES SOCIAUX ET ÉDUCATIFS

- Mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial
- Mesures d'accompagnement social personnalisé
- Mesures d'accompagnement judiciaire
- Enquêtes sociales



L'ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE DES PARTICULIERS

- Information & soutien au budget familial
- Aide éducative budgétaire

LOGEMENT INCLUSIF

• Familles gouvernantes

TUTELLES - CURATELLES - MESURES MINEURS



La protection des personnes vulnérables

LES MESURES JUDICIAIRES DE PROTECTION DES MAJEURS

L'OBJECTIF DE LA MESURE

Vise à protéger « toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, de ses facultés mentales et/ou corporelles, de nature à empêcher l'expression de sa volonté ».

LA PÉDAGOGIE DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'usager au centre de notre intervention :

- le projet établi avec l'usager vise le maintien ou la reprise de l'autonomie dans la mesure du possible.
- la personne est accompagnée dans ses choix par le mandataire.
- le service met en place des actions pour protéger la personne vulnérable et éviter de nouvelles situations de mises en danger.

LES SERVICES DE PROTECTION

ARGENT ARGENT

- 1. Établir le budget prévisionnel
- 2. Veiller au règlement des charges
- 3. Programmer des virements avec la personne protégée
- 4. Reverser l'excédent à la personne protégée après budget prévisionnel et épargne de précaution
 - 5. Faire face à des urgences du quotidien.

PATRIMOINE

1. Sécuriser et gérer avec la personne protégée, le patrimoine financier et bancaire.

2. Sécuriser, conserver et entretenir le patrimoine immobilier, avec la personne suivie

SANTÉ

1. S'assurer de l'ouverture des **droits** de la personne accompagnée

> 2. Respecter sa volonté



JUSTICE

1. Assister, conseiller la personne protégée qu'elle soit victime ou auteur, dans le cadre d'une procédure judiciaire

CONTENTIEUX DE LA PROTECTION

- 1. Mesures confiées par le juge
- 2. En cas de désaccord saisine du juge

JUGES DES

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

1. Suivre la situation administrative

de la personne protégée

- 2. Ouvrir les droits avec elle
 - 3. Maintenir les droits

LOGEMENT

1. Défendre les

droits (choix du lieu de vie. expulsion etc.)

- 2. Location, résiliation, achat.
 - 3. Coordonner les

interventions avec la personne protégée

LES SERVICES DE PROTECTION

NOS VALEURS

Le respect de la personne, de ses capacités d'autonomie et l'intégrité dans l'exercice de nos missions

LES TYPES DE MESURE

- Sauvegarde de justice ou mandat spécial : décision provisoire qui peut être prise dans les situations d'urgence ou pour des personnes hospitalisées : mesure d'un an renouvelable une fois.
- Curatelle simple : à destination des personnes pouvant gérer leur quotidien mais qui ont besoin d'assistance dans la gestion de leur patrimoine, à savoir leurs comptes épargnes et les propriétés

- immobilières. Les personnes conservent leur pleine autonomie sur la gestion de leurs dépenses et les actes de la vie courante demeurent valables.
- Curatelle renforcée : prévoit une assistance de la personne protégée pour tous les actes : ceux de la vie courante comme ceux de disposition du patrimoine. Dans le cadre de la curatelle renforcée, la personne conserve son esprit d'initiative et propose ses projets au curateur.
- Tutelle : la personne n'a plus la possibilité d'exercer seule un acte valable que ce soit en matière de gestion courante ou de gestion du patrimoine. La personne est représentée par son tuteur qui doit obtenir l'accord du juge pour tous les actes de disposition du patrimoine.

TUTELLE MINEURS

L'UDAF exerce des mesures de protections ad'hoc mineur. À l'UDAF, ce sont plus de 120 mesures de tutelles mineurs qui ont été exercées en 2020.

CHIFFRES CLÉS EN 2020

mineurs

mesures tutelles mineurs ASE

protégés

L'administrateur ad'hoc est désigné par un magistrat : de l'instruction, du Parquet ou juge des tutelles ou juge saisi de l'instance, à la demande du représentant légal du mineur ou de celui-ci.

L'intervention du service se fait dans le respect de l'autorité parentale et des équilibres familiaux.

LES MANDATS DF PROTECTION FUTURE

ANTICIPER LA PROTECTION D'UN PROCHE OU POUR SOI-MÊME

Pour soi, être en mesure d'organiser la protection, de ses biens et de sa personne. Pour autrui (son enfant par exemple), afin de prévoir la prise en charge et l'accompagnement après son décès, en lien avec les notaires du département.

Le mandat peut porter :

- sur la protection de votre personne et/ou de vos biens
- sur autrui

ZOOM SUR... LE PÔLE OUVERTURE dédié aux nouvelles mesures

Dans la suite de sa démarche d'amélioration des interventions et afin de répondre plus rapidement au nombre accru de mesures de protection reçues ces dernières années, l'UDAF de la Manche a créé en 2015 un pôle spécifique dédié à l'ouverture des mesures. Cinq mandataires judiciaires à la protection des majeurs interviennent dans le département, appuyées par un pôle administratif, basé au siège de l'association.

CHIFFRES CLÉS

233 nouvelles mesures de protection en 2020

LE PÔLE Comptabilité



En lien avec les mandataires judiciaires et les délégués aux prestations familiales, le pôle comptabilité assure au quotidien la gestion des comptes bancaires des majeurs protégés (comptes courants, comptes de placements), mais aussi le suivi et la gestion des opérations comptables (virements, placements, attestation, ordonnances, factures...). Au total, ce sont presque 10 000 comptes qui sont gérés par le pôle comptabilité au service des 200 familles, et 2300 majeurs protégés par l'UDAF de la Manche.

EN 2020. UNE NOUVELLE ORGANISATION

« En 2020, nous avons décidé de réorganiser le pôle comptabilité, pour sécuriser davantage les comptes et fluidifier les opérations pour un service au plus près des personnes accompagnées », informe Frédérique BOUYAUD, directrice des services de l'UDAF.

Au service des 2300 majeurs protégés et 200 familles suivis par l'UDAF, en lien avec les mandataires judiciaires et les délégués aux prestations familiales, le pôle comptabilité, composé de 8 professionnels, est constitué de plusieurs équipes, qui assurent plusieurs missions distinctes et complémentaires.

LE FONCTIONNEMENT DU PÔLE COMPTABILITÉ EN BREF

GESTION DES DOCUMENTS

Le service gère l'ensemble du courrier entrant. Il est composé de deux secrétaires comptables qui centralisent les demandes internes et externes. Elles les intègrent dans les logiciels dédiés, puis les orientent vers les autres pôles, notamment vers leurs collèques, assistantes comptables.

Les secrétaires comptables formalisent et éditent de nombreux documents (bon d'achats, compterendu de gestion annuel et mensuel, demandes de pièces manquantes...) à destination des usagers, des partenaires et des mandataires. Elles élaborent également les ordonnances et requêtes pour permettre un ordre de placement bancaire sur un Livret A, pour un majeur protégé par exemple.

Elles sont au point de départ des demandes, et également souvent à la fin puisque que ce sont elles qui transmettent les comptes-rendus de gestion aux tribunaux et aux majeurs protégés tous les ans, en centralisant l'ensemble des documents du pôle comptable.

TRAITEMENT

Le service est constitué de deux assistantes comptables, qui réalisent les opérations financières et comptables (attestations, ordonnances, rédaction des contrats de placements, obsèques, demandes de crédit...) transmises notamment par les secrétaires comptables. Par ailleurs, elles interviennent sur

les comptes bancaires (renouvellement de carte bancaire, virements...) et enregistrent l'ensemble des pièces comptables. Elles gèrent quotidiennement la codification de l'ensemble des opérations comptables et bancaires.

CONTRÔLE

Les deux comptables du pôle vérifient la sécurisation des mouvements de fonds et de la conformité des opérations sur les comptes des personnes protégées. Elles assurent la signature des différents documents éditées par les assistantes et les secrétaires comptables (demandes de crédits, signature de chèque...). Les comptables, en lien avec les mandataires judiciaires, ont une mission « de conseil » sur les placements bancaires (ouverture de LDD, livret A...). Elles s'assurent également du calcul des frais de gestion, qui est la somme facturée aux usagers mensuellement, pour la gestion financière.

FACTURES

Le service s'occupe du traitement et règlement des factures. Il est constitué de deux secrétaires. En moyenne, ce sont plus 500 factures qui sont traitées quotidiennement.

« Sécuriser l'ensemble des opérations comptables et bancaires, avec une gestion fluide et rapide, au plus près des usagers et des familles, en lien avec les travailleurs sociaux de l'UDAF. »

COMPTABLES : VÉRIFICATION ET CONTRÔLE.

VÉRIFICATION DES COMPTES BANCAIRES





Le pôle comptabilité, en lien avec les mandataires et délégués, vérifie la sécurisation des mouvements de fonds et la conformité des opérations réalisées dans l'intérêt des personnes suivies. Le matin, les mouvements bancaires, font l'objet de contrôles. Au total, presque 8000 comptes sont passés à la loupe par Sandrine MOUROCQ et Marine HAMEL, du pôle comptabilité-tutelle. Elles ont la responsabilité de la vérification des comptes télétransmis par les banques et la récupération de l'ensemble des donnés bancaires, qui doivent être en conformité avec les opérations prévues par les mandataires judiciaires. « Nos missions couvrent aussi bien les comptes courants que les comptes de placement », souligne Sandrine MONROCQ. Le juge peut autoriser un 3ème compte dit « libre disposition » à l'utilisation exclusive du majeur qui lui permet de disposer d'une carte bancaire de paiement et de régler

LE PÔLE Comptabilité

lui-même les factures. « C'est un outil permettant de développer l'accès à l'autonomie », souligne Frédérique BOUYAUD, directrice des services. Actuellement, cela concerne 122 usagers.

TRAITER LES ANOMALIES

Au sein du pôle comptabilité, Marine HAMEL et Sandrine MONROCQ sont les interlocutrices des organismes bancaires. Elles peuvent être amenées à les contacter dans le cadre de dysfonctionnements techniques sur des erreurs de télétransmission, ou des anomalies constatées sur des comptes, « une erreur sur un virement par exemple qui n'est pas en conformité avec l'opertion demandée par le mandataire ». Elles peuvent être aménées à signaler aux mandataires les retraits ou débits non prévus.

SÉCURISER LES ORDRES DE PAIEMENTS

Mais leur mission ne s'arrête pas là. Elles assurent à distance la mise en paiement des opérations, en procédant aux ordres de paiements à destination des banques. Dans un objectif de sécurité optimale, c'est une opération que les deux comptables assurent en alternance. « Le matin, l'une procède. L'après-midi, la collègue vérifie », souligne Marine HAMEL. Les comptables vérifient les jusitificatifs et s'assurent de la complétude des documents avant de mettre en place les virements. « Tout est verifié deux fois ».

FACTURATION DE LA GESTION

Également, « nous actualisons régulièrement les dossiers pour permettre un calcul des frais de gestion très précisément, suivant les conditions de ressources des usagers », ajoute Marine HAMEL.

PLACEMENTS : LIVRETS D'ÉPARGNE, ASSURANCES-VIE...

Les professionnels du pôle comptable ne sont pas seulement dans l'attente des sollicitations des mandataires, elles sont également force de propositions. La collaboration entre les mandataires et les comptables permet « d'anticiper, de prévoir en fonction des besoins futurs de la personne, de ses projets et de s'adapter à toutes les situations », souligne Frédérique BOUYAUD. « L'existence de ce pôle dédié, en lien avec les mandataires permet une réflexion conjointe autour des situations financières

des usagers », notammament dans la gestion des placements, pour permettre « l'ouverture d'un livret A, d'un LDD pour permettre de financer une dépense imprévue, un remplacement d'électroménager, ou pour financer une entrée en maison de retraite par exemple », souligne Sandrine MONROCQ.

SECRÉTAIRES COMPTABLES: LA GESTION DES DOCUMENTS





Les secrétaires comptables centralisent l'ensemble des courriers entrants, transmis par les mandataires judiciaires et délégués aux prestations familiales, ou des partenaires extérieurs. « Au total, ce sont plusieurs centaines de courriers par semaine, qui parviennent au siège de l'UDAF avec des demandes d'envoi de fonds, de transmission de pièces, qui émanent des partenaires (banques, administration...), mais également en interne, des antennes de l'UDAF qui couvrent tout le département », précise Alison LAGUESTE. « Tous les documents sont scannés, indéxés et orientés pour la mise en paiment, ou traités quant il s'agit de certaines transmissions de pièces ». Au total, le service a en charge une base de données représentant 2 550 mesures en cours d'exercice, représentant plus de 15 000 écritures comptables (ordonnance de mouvement de fonds et d'épargnes). En lien avec les mandataires judiciaires, pour des demandes des requêtes qu'elles génèrent sur les logiciels dediés. transmises ensuite aux assistantes comptables. Elles sont également en lien avec les banques auxquelles elles transmettent de nombreux justificiatifs, « dans le cadre du renouvellement ou d'une fin de mesure par exemple ».

L'EDITION ET L'ENVOI DES BONS D'ACHATS.

Les personnes sous mesure de protection (tutelle, curatelle renforcée) disposent d'une carte de crédit qui leur permet de retirer la somme présente sur le compte « envoi de fonds ». « Mais les envois peuvent prendre parfois la forme de bon d'achat », explique Cassandra DUBOURGUAIS. « Nous les éditons nomminativement, environ 250 par semaine ».

LE PÔLE COMPTABILITÉ

« Ces bons ont un usage spécifique et unique », ajoute Cassandra DUBOURGUAIS. « Ils ne sont utilisables que chez le commerçant désigné, exclusivement pour l'objet qui y figure (alimentaire, tabac, meubles, etc.), et pour le montant indiqué sur le bon ». Cette avance faite à la personne accompagnée par les travailleurs sociaux, permet de garantir l'objet de la dépense, afin de ne pas mettre en danger certains majeurs (notamment en cas de fortes addictions, ou bien pour des personnes très vulnérables).

COMPTE-RENDU DE GESTION

Conformément à la loi, les relevés de compte de gestion sont adressés mensuellement à toutes les personnes suivies par l'UDAF de la Manche. « On a renforcé l'information que nous donnons aux usagers », souligne Frédérique BOUYAUD. « Les relevés servent aussi de base d'échange avec la personne protégée, lors des visites des mandataires qui leur apportent toutes les réponses utiles à leur compréhension ». Les deux secrétaires d'accueil éditent et constituent les relevés mensuels de gestion, et les adressent directement aux majeurs qui sont en capacité de les recevoir, par le biais d'un service d'externalisation du courrier. « Le courrier n'est plus imprimé en antenne. Ce qui permet un gain de temps quant au traitement de l'envoi (mise sous pli et affranchissement) ».

DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS

« La dématerialisation est un bonne chose et conduit à une gestion plus dynamique et un meilleur partage de l'information », souligne Frédérique BOUYAUD. Débutée fin 2015, l'utilisation du logiciel-métier EVOLUTION, en est un parfait exemple. « Cette dématerialisation nous a permis pendant le confinement de mieux appréhender la gestion de nos services ».

ASSISTANTES COMPTABLES : RÉALISATION DES OPÉRATIONS





Au cœur de l'accompagnement administratif, au centre des opérations, les assistantes comptables enregistrent l'ensemble des pièces comptables et bancaires. À la demande des mandataires judiciaires, elles traitent de nombreuses demandes (commandes de cartes de crédit, opposition, ... / réalisation des dépôts et retraits / provisions aides sociales / mandats de prélèvements...).

COMPTE-RENDU D'EXÉCUTION. REQUÊTES

Les deux assistantes exécutent également des ordonnances de mouvements de fonds et d'épargne. « Nous préparons les compte-rendus d'exécution à la signature des comptables », souligne Lucie BLANCHARD. « Nous traitons les demandes de prêts personnels, contrats obsèques, demandes de crédits, que nous transmettons aux comptables ».

CODIFICATION DES MOUVEMENTS BANCAIRES

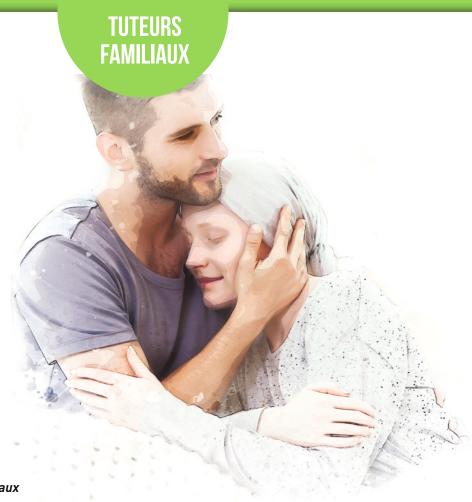
« Nos missions concernent également les codifications comptables », ajoute Corinne HAMELIN. « Toutes les opérations comptables et bancaires sont codifiées suivant la nature de la dépense et ou de la recette. Un achat de matériel, une assurance habitation, un prélèvement d'abonnement internet par exemple ». Les codifications ne se font pas automatiquement sur les compte télétransmis par les banques. « Il faut souvent aller à la recherche du code ». En moyenne, ce sont plus de 7000 codifications qu'il faut identifier et enregistrer. Les codifications sont nécessaires, notamment au compte-rendu de gestion annuel à transmettre au juge.

LE PÔLE FACTURE





Le pôle est constitué de deux secrétaires. Agnès MAHIER et Valérie MARIE scannent, indexent et traitent le règlement des factures. En moyenne, ce sont plus 500 factures qui sont traitées quotidiennement. Le pôle facture est un maillon essentiel de la comptabilité des services majeurs protégés.



Le soutien auxtuteurs familiaux

Accompagner les aidants familiaux en charge d'une personne sous tutelle ou curatelle

Le service permet d'apporter des réponses aux questions concrètes des tuteurs familiaux en exercice, mais aussi aux personnes qui s'interrogent sur l'opportunité ou l'exercice d'une mesure de protection pour leurs proches.

CHIFFRES CLÉS 37 entretiens en 2020 sur les lieux de permanence.

50 entretiens téléphoniques et mails

PERMANENCE D'ACCUEIL





Corinne DALSORG et Julie DODÉ. mandataires judiciaires,

accueillent gratuitement les tuteurs familiaux sur rendez-vous, sur l'ensemble du département.

02 33 57 92 25

LES PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS

AVRANCHES

Tribunal judiciaire

36, rue de Lille

02 33 58 15 26

CHERBOURG-OCTEVILLE Tribunal judiciaire

38, rue François Lavieille 02 33 78 15 30

COUTANCES (EN ALTERNANCE) Antenne de l'UDAF

91, rue Geoffroy de Montbray 02 33 19 06 70

Tribunal judiciaire

38, rue de Tancrède de 9h30 à 17h30

02 33 76 68 43

GRANVILLE

Centre médico-social

15. avenue de la Gare 02 33 57 92 25

SAINT-LÔ

Maison de justice et du droit

32, rue Croix Canuet 02 33 72 87 20

Les services d'accompagnement sociaux et éducatifs

Accompagner des familles en difficultés sociales et budgétaires dans le cadre de mesures confiées par le juge des enfants



LA MESURE JUDICIAIRE D'AIDE À LA GESTION DU BUDGETFAMILIAL (MJAGBF)

La MJAGBF est une mesure éducative. Elle vise à aider les parents à mieux prendre en compte les besoins élémentaires de leurs enfants qui doivent être des priorités du budget familial (dépenses de santé, dépenses de scolarité, etc.).

LES MISSIONS

- la gestion des prestations familiales
- la satisfaction des besoins des enfants
- l'accompagnement des parents

L'INTERVENTION

Le service reçoit les prestations familiales de la personne bénéficiaire sur un compte non accessible. Puis, le délégué organise avec le bénéficiaire, via un compte personnel, le règlement des dépenses.

LA DURÉE

Le juge des enfants décide de la mesure pour une durée de deux ans maximum, renouvelable plusieurs fois.

LES PROFESSIONNELS

Dix délégués aux prestations familiales du service sur l'ensemble du département, titulaires du Certificat National de Compétences MJAGBF.

L'ENFANT ET SA FAMILLE AU COEUR DE L'INTERVENTION

Une démarche progressive nécessite de respecter le temps suffisant aux changements. Des évaluations régulières de la situation en interne ou avec les partenaires assurent le respect de la mission. La MJAGBF se place dans le cadre de la protection de l'enfance, décidée par les juges des enfants.

CHIFFRES CLÉS
familles suivies par les délégués aux prestations familiales en 2019 (167 en 2019)

LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ (MASP)

La MASP est une mesure administrative dont le but est de conduire à l'autonomie la personne concernée dans la gestion de ses prestations sociales.

L'INTERVENTION

La personne bénéficie d'une aide à la gestion et d'un accompagnement social individualisé.

LA DURÉE

Créée par la loi du 5 mars 2007, la MASP, décidée par le Conseil départemental de la Manche, est une mesure prise pour 6 mois à un an renouvelable, elle ne peut excéder 4 ans.

LES PROFESSIONNELS

Les délégués du service exercent sur le centre et le nord du département. 30 CHIFFRES CLÉS mesures en 2020

LES ENQUÊTES SOCIALES

L'enquête sociale est une mesure judiciaire prononcée par le juge aux affaires familiales ou le juge des tutelles pour évaluer une situation familiale et apporter les éléments d'aide à la décision du magistrat.

LA MISSION DE L'UDAF

L'UDAF est amenée à évaluer soit les capacités éducatives des parents, soit les capacités d'une personne majeure, afin de permettre aux magistrats de prendre une décision.

L'INTERVENTION

Des entretiens à domicile des bénéficiaires de la mesure, ainsi que des contacts avec l'entourage de la personne ou de l'enfant.

LA DURÉE

Le délai est de quatre mois pour effectuer l'évaluation.

LES SUJETS ABORDÉS

Le lieu de vie de l'enfant Le droit de visite Le droit de garde La nécessité d'une mesure, etc.

15 CHIFFRES CLÉS enquêtes sociales en 2020 (28 en 2019)

PROFIL « TYPE » DU BÉNÉFICIAIRE D'UNE MESURE JUDICIAIRE D'AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL À L'UDAF DE LA MANCHE*



Le parent bénéficiant d'une MJAGBF a majoritairement été repéré par le service ASE du Département comme ayant des difficultés budgétaires importantes, justifiant la mise en place de la mesure pour une durée moyenne allant de 3 à 4 ans. Il a entre 25 et 59 ans, vit en zone rurale, déménage très fréquemment et n'a pas d'activité professionnelle.

déposé dossier de 13% ont un surendettement, ce qui est bien au-dessus du taux national. Cela dit, les ressources de la famille ou de la personne seule sont inférieures au seuil de pauvreté et sont constituées majoritairement des allocations familiales et de l'allocation logement. Il a davantage d'enfants que la moyenne départementale et nationale. Si le mariage reste la situation matrimoniale la plus fréquente, la proportion de femmes séparées est importante (24%). La mesure prend fin à la suite à la restauration de l'autonomie dans sa gestion financière.

L'observation du « profil » des pères ou mères suivis dans le cadre d'une MJAGBF nous éclaire sur leur situation de fragilité et sur l'importance du contexte financier et socio-économique L'aide apportée aux parents lors de la MJAGBF, en priorité dans la couverture des besoins des enfants, suppose une approche très rationnalisée du budget, obligeant les parents à faire des choix budgétaires, et donc à réinterroger leurs modes de vie, leurs priorités, voire leurs valeurs.

^{*}évaluation interne UDAF de la Manche

LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ



L'accompagnement à la parentalité

Soutenir les parents et aider à la parentalité séparée



Aider à résoudre les conflits familiaux et permettre de restaurer un dialogue.

COMMENT METTRE EN PLACE UNE MÉDIATION?

Deux possibilités pour entrer dans un processus de médiation familiale :

- 1. Par le biais de la justice (JAF) : injonction à médiation ou médiation ordonnée.
- 2. Sur demande spontanée des personnes qui contactent le service.

LE COÛT DE LA MÉDIATION FAMILIALE

Si la séance d'information est gratuite, les autres séances de médiation sont payantes selon un barème national établi par la CAF. Cette participation financière prend en compte le niveau de ressources des personnes (en moyenne 8 à 12 €).

Quatre médiateurs familiaux diplômés interviennent en fonction des demandes. Pour les contacter :

🕻 02 33 57 92 25 - 🔀 mediationfamiliale@Udaf50.fr UDAF de la Manche - Service Médiation Familiale 291. rue Léon Jouhaux - 50000 Saint-Lô

CHIFFRES CLÉS

 $128\,$ médiations en 2020

Concernant les mesures terminées en 2020 :

32 mesures d'origine judiciaire

mesures d'origine conventionnelle

À QUI S'ADRESSE LA Médiation familiale ?



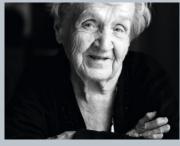
Aux couples séparés en conflit au sujet des enfants



Aux adolescents en conflit avec leurs parents



Aux petits enfants qui n'ont plus accès à leurs grandsparents ou aux grandsparents qui ne peuvent plus voir leurs petits-enfants



Aux fratries qui ne s'entendent pas quant aux décisions à prendre pour un parent âgé.

LATENTATIVE DE MÉDIATION FAMILIALE PRÉALABLE OBLIGATOIRE

L'UDAF poursuit l'experimentation avec le tribunal judiciaire de Cherbourg.

Débutée en 2017, l'expérimentation de la TMFPO (tentative de médiation familiale préalable obligatoire) a été reconduite en 2020 par le tribunal judiciaire de Cherbourg.

171 CHIFFRES CLÉS
tentatives de médiation familiale
préalable obligatoire dont 92 ont abouti à
un processus de médiation.

92 mesures nouvelles en 2020

16 mesures en cours au 31/12/2020

RENSEIGNEMENTS

UDAF DE LA MANCHE

291, rue Léon Jouhaux 50000 Saint-Lô

02 33 57 92 25

ADSEAM

64, rue de la Marne 50000 Saint-Lô

02 33 72 60 20

dg@adseam.fr



SOUTIEN À LA Parentalité

COORDINATION DÉPARTEMENTALE DE LA PARENTALITÉ

« Aider à la parentalité sur le territoire »



Dans le cadre du schéma départemental des services aux familles, initié par les services de l'État, l'UDAF a été chargée en 2017 par la CAF, de piloter la mission départementale "Parentalité".

L'objectif : animer un réseau de professionnels de la parentalité, et faire émerger des projets parentalité sur les territoires qui viennent répondre aux besoins des parents d'aujourd'hui.

L'UDAF, CHARGÉE DE LA Coordination parentalité

L'association en réponse à la complexification de la société, la montée de la pauvreté, l'éclatement de nombreuses familles et les nouvelles formes familiales a souhaité placer la parentalité comme un axe prioritaire de son projet associatif. La désignation par la CAF en 2017, de confier à l'UDAF, le pilotage de la mission de coordination de la parentalité dans le département, est une marque de confiance. Elle place l'UDAF au coeur des décisions, actions, liées à la parentalité.



Pendant le premier confinement lié à la crise sanitaire, les professionnels de l'accompagnement des familles de l'UDAF de la Manche se sont mobilisés pour rester présents et à l'écoute des parents du département.

Le réseau parentalité Manche (REAAP), animé par l'UDAF de la Manche a mis en place de nombreux dispositifs d'accompagnement pour aider les parents pendant la période de confinement. En plus de sites dédiés pour informer les parents, des professionnels de la parentalité ont assuré des permanences d'écoute par téléphone et sur les réseaux sociaux.

L'UDAF PRÉSENTE SUR LE RÉSEAU Promeneur du net parentalité

Le coordinateur de l'UDAF est en lien avec les parents sur les réseaux sociaux. Pendant le confinement, avec d'autres professionnels du Réseau promeneurs du Net parentalité, le coordinateur a assuré une permanence sur les réseaux sociaux, afin d'apporter aux parents une écoute, des informations et des idées d'activités relaxantes ou éducatives.



SES MISSIONS SONT DIVERSIFIÉES!

- ANIMER... le réseau parentalité dans le département ;
- STRUCTURER... et articuler des dispositifs de soutien à la parentalité ;
- RÉPONDRE... aux besoins des territoires sur la parentalité ;
- FAIRE ÉMERGER... de nouveaux projets répondant aux besoins des familles ;
- FAIRE CONNAÎTRE... les dispositifs existants ;
- FAVORISER... la création des espaces parents.

L'ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE



ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE

L'accompagnement budgétaire des particuliers

INFORMATION ETSOUTIEN AU BUDGETFAMILIAL

«L'UDAF accompagne les salariés et les particuliers»

En 2013, l'UDAF de la Manche a mis en place un service de prévention du surendettement, en proposant aux entreprises, aux collectivités, aux services de l'Etat (DRH, CE, services sociaux), de bénéficier des compétences de l'association, afin d'aider et conseiller leurs salariés et anciens salariés en difficultés budgétaires. Dans le prolongement de ce dispositif, l'UDAF a mis en place un partenariat avec le Crédit Mutuel, pour aider les clients qui rencontrent des difficultés budgétaires.





RENCONTRE AVEC...

Delphine LAMOTTE RÉFÉRENTE DU SERVICE D'INFORMATION ET SOUTIEN AU BUDGET FAMILIAL

« Des partenariats renouvelés » L'UDAF ACCOMPAGNE LES SALARIÉS EN DIFFICULTÉS BUDGÉTAIRES

« L'accompagnement budgétaire s'effectue sur la base du volontariat pour des personnes souhaitant régler leurs difficultés financières et reprendre une gestion autonome, sur orientation d'un service avec lequel l'UDAF de la Manche a signé une convention », souligne Delphine LAMOTTE, référente du dispositif à l'Union départementale des associations familiales. « En 2020, l'UDAF de la Manche a renouvelé l'ensemble de ses conventions de partenariat avec Naval Group, la Direction Départementale des Finances Publiques, l'Action sociale des armées et Action Logement ».

DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DE L'UDAF

Depuis 2013, des travailleurs sociaux de l'association, interviennent au sein des entreprises pour accompagner des salariés ou anciens salariés retraités, en difficultés budgétaires. « Ces entretiens se déroulent sur le lieu de travail, ou à domicile, en lien avec les référents de l'entreprise, ou de la collectivité permettant aux personnes d'exposer leurs difficultés, et d'être conseillées dans leurs choix ».

51 CHIFFRES CLÉS personnes accompagnées en 2020 (24 en 2019)

ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE



LE DISPOSITIF EN BREF

Les modalités : un contrat d'accompagnement est signé entre le bénéficiaire, l'UDAF et le Crédit Mutuel pour définir les modalités de l'intervention.

Combien ça coûte ? C'est un service totalement gratuit pour les bénéficiaires.

Comment bénéficier de ce service ? Par l'intermédiaire d'un conseiller bancaire Crédit Mutuel.

COORDONNÉES

🕻 02 33 57 92 25 - 🖂 contact@udaf50.fr

ACTUALITÉ : EXTENSION DU DISPOSITIF AVEC LE CRÉDIT MUTUEL



En 2020, la convention de partenariat a été étendue sur le département aux agences de Coutances, et Villedieu. Dans ce cadre, le 8 octobre dernier, l'UDAF, représentée par Mesdames Annie CLECH, Marine LESAGE et Frédérique BOUYAUD, était invitée par l'agence Crédit Mutuel de Coutances. L'intervention en aide éducative budgétaire a été présentée à la trentaine de conseillers présents. Après les agences de Saint-Lô, Villedieu et Coutances, l'UDAF souhaite étendre le partenariat à d'autres territoires. Actuellement, ce sont 8 agences, qui travaillent sur le dispositif mis en place par l'UDAF de la Manche.



Renseignements : UDAF50 - 🕻 02 33 57 92 25

contact@udaf50.fr

 contact@udaf50.fr



EN 2020: OBTENTION DE LA LABELLISATION PCB L'UDAF a candidaté en vue d'obtenir une labellisation de Points Conseil Budget. Trois PCB ont été attribués dans la Manche. La Direction départementale de la cohésion sociale a retenu les projets de l'UDAF à Carentan et à Martinvast.

HABITAT INCLUSIF

L'habitat inclusif

8 CHIFFRES CLÉS résidents sont accueillis au sein du dispositif.

FAMILLES GOUVERNANTES

« Familles gouvernantes » est un dispositif d'insertion par le logement accompagné, pour des personnes en situation de handicap psychique.

Le projet de l'UDAF a pu voir le jour à force de ténacité. Pour permettre l'accès à une vie plus autonome, les locataires bénéficient des services d'une équipe de « gouvernantes », constituée d'auxiliaires de vie sociale et de techniciennes de l'intervention sociale et familiale. En mars 2018, les premiers résidents ont été accueillis dans leurs logements « autofinancés », à Coutances.



UN TRAVAIL EN RÉSEAU

Chaque mois, une commission d'admission et de suivi, composée des différents acteurs et partenaires du dispositif (Conseil départemental, Bon Sauveur, Adessa domicile Manche et UDAF) se réunit pour échanger sur le dispositif, suivre l'évolution des résidents et l'accueil de nouveaux arrivants. En 2020, un bilan de l'action a été réalisé avec l'ensemble des partenaires.

LES PARTENAIRES DU DISPOSITIF







EN BREF

QUEL EST LE BUT DE FAMILLES GOUVERNANTES?

Conduire les personnes vers l'autonomie, tout en luttant contre l'exclusion des personnes vulnérables et leur permettre l'accès au logement. Le dispositif, déjà expérimenté dans d'autres départements, a permis à des nombreux résidents d'occuper dorénavant un logement seul.

QUI PEUT ÊTRE ACCUEILLI?

Les personnes pouvant intégrer le logement doivent remplir les conditions d'attribution de la prestation de compensation du handicap (PCH). Ce sont les usagers qui financent leurs loyers, avec leurs ressources. Cette solution de logement accompagné est moins coûteuse qu'une hospitalisation.

QUEL EST LE RÔLE DE L'UDAF?

L'UDAF est locataire des logements. Les espaces communs ont été aménagés par l'UDAF. Par ailleurs, l'UDAF gère l'organisation du dispositif et s'assure de la coordination entre les différents partenaires.

> LE POINT DE VUE DES PROFESSIONNELS



Sophie COHEN RÉFÉRENTE UDAF DU DISPOSITIF

« Des évolutions positives » DEPUIS LA CRÉATION DU DISPOSITIF EN 2018,

DEPUIS LA CRÉATION DU DISPOSITIF EN 2018, Quel bilan en tirez-vous ?

La plupart des résidents ont gagné en autonomie. On enregistre même une sortie en logement autonome, preuve que l'objectif fixé au départ été atteint. Pour d'autres résidents, le travail est encore long, mais on observe chaque jour des signes encourageants. Un des résidents, qui ne pouvait pas sortir va dorénavant faire ses courses seul. Une autre qui ne quittait plus son lit, a désormais une vie sociale. Nous observons avec l'ensemble des partenaires, qui travaillent sur le dispositif, des évolutions positives.



LES ASSOCIATIONS FAMILIALES ADHÉRENTES











































NOS SERVICES

Protection de l'enfance
Protection judiciaire des majeurs
Défendre, représenter et
accompagner les familles
Prévention du surendettement
Soutien à la parentalité
Habitat inclusif

UDAF de la Manche

CS 81209 - 291, rue Léon Jouhaux - 50009 Saint-Lô Cedex **(** 02 33 57 92 25 - **⋈** contact@udaf50.fr

www.udaf50.fr